



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 Octobre 2005**



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 3 Octobre 2005 à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN**

se sont réunis au nombre de 36, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23 Septembre 2005.

Présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE - M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Jean Louis MATEOS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Dominique RENARD ; Mme Dominique PIGEAU ; Mme Marie Thérèse ALONSO – Adjoints ; Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean Claude DISSES ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Janine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE ; M. Jean GARAY - Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

Mme M. Claude DELTOUS à M. Alain BEDOURET
Mme Lucette LOUSTEAU à Mme Dominique PIGEAU
M. Michel COUDERC à Mme Patricia HENRY

Absents :

M. Philippe LIBIER, Mme Naziha BORIES-MATALLAH, Mme Danièle METGE

SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p. 8</i>
01	Election d'un Adjoint	<i>p. 18</i>
02	Modification de la représentation de la ville au sein des organismes extérieurs	<i>p. 19</i>
03	Modification dans la composition des Commissions municipales	<i>p.21</i>
04	Désignation d'un représentant de la ville au Comité Local d'Information autour des sites classés SEVESO	<i>p. 23</i>
05	Suppression de la foire annuelle de décembre pour 2005	<i>p. 26</i>
06	Acquisition de parcelles de terrains pour l'entretien de la Masse – Quartier de Bézis	<i>p. 28</i>
07	Constitution d'une servitude au profit d'EDF au lieu-dit « Peyrac » à AGEN – Parcelles CA 208 et CA 209	<i>p. 30</i>
08	Cession de terrain pour la construction d'un garage par un particulier - Cité Jean Jaurès –	<i>p. 31</i>
09	Quartier du Pin – Aménagement du marché de la Porte du Pin, et de ses abords, optimisation des cheminements piétons et du stationnement – Lot 2 : Revêtements bitumineux - Avenant au marché	<i>p. 33</i>
10	Quartier du Pin – Aménagement du marché de la Porte du Pin, et de ses abords, optimisation des cheminements piétons et du stationnement – Lot 3 : Signalisation horizontale - Avenant au marché	<i>p. 34</i>
11	Renouvellement Eclairage Public – Programme 2005 : Approbation du D.C.E.	<i>p. 36</i>
12	Z.A.C. Agen Sud : Renouvellement de la convention de concession avec la SEM 47	<i>p. 38</i>
13	Voirie – Z.A.C. Agen Sud - : VRD - Concours des Services techniques	<i>p. 39</i>

14	Voirie – Maîtrise d’œuvre d’infrastructure relative à l’aménagement de l’avenue du Général Leclerc - Attribution du marché	<i>p. 40</i>
15	Aménagement de pistes cyclables avenue Robert Schuman - Signature du marché	<i>p. 45</i>
16	Création du Service Public de l’Assainissement Non Collectif et définition de ses missions	<i>p. 47</i>
17	Création du service public de l’assainissement non collectif – Carte de zonage de l’assainissement – Mise en enquête publique	<i>p. 48</i>
18	Création du service public de l’assainissement non collectif – Institution d’un budget annexe	<i>p. 49</i>
19	Eau Potable – Réfection du revêtement interne du réservoir de Gaillard – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises	<i>p. 50</i>
20	Achat de Carburants – Appel d’offres 2006	<i>p. 51</i>
21	Etablissement d’enseignement public du 1^{er} degré – Participation des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves non agenais pour l’année scolaire 2005/2006	<i>p. 53</i>
22	Contrat Educatif Local 2005/2008	<i>p. 54</i>
23	Restauration scolaire - Convention relative à l’accompagnement des familles en situation d’impayés	<i>p. 58</i>
24	Contrat de ville - Appui aux actions des centres sociaux – Demande de subventions pour 2005	<i>p. 59</i>
25	Contrat de ville - Demande de subventions 2005 au titre de la MOUS	<i>p. 69</i>
26	Contrat de ville - Dotation du Fonds de Participation des Habitants – Année 2005	<i>P. 71</i>
27	Projet Tapie - Assistance à maîtrise d'ouvrage : demande de subventions	<i>p. 73</i>
28	Programmation de grands événements - Convention de partenariat culturel avec la société Bleu Citron	<i>P. 79</i>

29	Musée - Activités éducatives - Demande de subvention Etat	<i>p. 80</i>
30	Musée – Mécénat de l'association ARIMAGE pour la restauration d'oeuvres d'art	<i>p.83</i>
31	Théâtre - Aide à la programmation et au développement - demande de subvention à la Région	<i>p. 84</i>
32	Théâtre - Ouverture d'une buvette et création d'une régie	<i>P 85</i>
33	Convention sur la participation de la C.A.A. aux coûts du Système d'Information Géographique	<i>p. 87</i>
34	Modification du tableau des effectifs	<i>p. 88</i>
35	Garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour l'amélioration de la cité Barleté Sud (180 logements) - Remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC	<i>p. 89</i>
36	Subventions aux associations	<i>p. 91</i>

M. VEYRET

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc débiter cette séance.

Mme BORIES étant absente, Mme LABADIE-LEMIERE sera secrétaire de séance.

Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil ?

Mme MASSALAZ

Etant donné le fait que j'étais absente à ce conseil, je m'abstiendrai de faire des critiques ou des observations.

M. VEYRET

Le compte rendu du conseil du 4 Juillet dernier est donc approuvé.

Avant de passer à la lecture des rapports, je vous fais part de la démission de M. DOURNEAU de son poste d'Adjoint et de conseiller municipal, acceptée par la Préfecture.

M. DOURNEAU est parti de l'autre côté de la terre, dans l'autre hémisphère. Il a rejoint son épouse nommée à Mayotte et a pris un poste dans l'antenne universitaire de Mayotte.

Il m'a adressé une lettre dont je vais lire la fin, destinée à tous :

« ... Après ces quelques lignes, je tiens à remercier mes collègues. Je n'ai rencontré que des gens formidables. J'ai pu me nourrir, à leur contact, de leurs qualités et de leurs défauts, et ces personnes m'ont toutes enrichi. J'ai pu apprécier les comportements de chacun face à des situations concrètes. J'ai pu confronter les modèles à la réalité, ce qui n'est pas toujours facile à réaliser pour un pauvre universitaire qui se complait dans les phases d'induction, de déduction et peine à réaliser la phase de subduction dans le cadre du bouclage d'une modélisation. »

Il fait ensuite une parabole qui consiste à considérer le fonctionnement de notre institution comme un bus qui doit arriver à destination avec des chauffeurs, et des personnes qui aident au voyage, etc.

« Grâce à vous et surtout aux chauffeurs, j'ai pu réaliser cela –la subduction-. De plus, j'ai vécu une aventure humaine qui forge l'esprit et la personnalité. Soyez-en tous remerciés.

Pour ma part, j'ai quitté le bus pour une raison d'opportunité soudaine de carrière, qui me permettait d'accompagner mon épouse. Mon éloignement m'oblige à vous laisser continuer votre route sans moi. Croyez bien que je le regrette.

Je vais enseigner à Mayotte et, concomitamment, essayer de structurer l'enseignement universitaire sur l'île. C'est une nouvelle mission et je pense que c'est

la dernière, car, à mon retour dans 4 ans, ce sera la retraite ou plutôt une vie laissant libre cours à mes passions.

Je termine en vous souhaitant « bon bus et bonne route à tous ». Sachez que je suivrai votre parcours grâce à Internet et que je passerai vous voir à chacun de mes voyages en métropole.

Cordialement et à bientôt. »

Cette démission étant acceptée, autre personne doit siéger à sa place au sein du Conseil municipal.

C'est avec beaucoup de plaisir que je demande à M. Jean GARAY, qui vient sur la liste majoritaire immédiatement après Mme LABADIE-LEMIERE, de le remplacer. M. GARAY a accepté ce remplacement et je l'installe donc dans ses fonctions.

Tu verras, Jean, que les séances sont parfois très animées, selon que nous sommes d'accords ou opposés sur les dossiers. Mais chacun est ici pour faire en sorte que cela aille de mieux en mieux pour la ville d'Agen et surtout, pour que les agenais se reconnaissent dans les actions que nous menons.

Bienvenue parmi nous !

M. PINASSEAU

Juste un mot pour dire à M. GARAY -que je connais bien-, que je suis content de le voir accéder –peut-être un peu tard dans le mandat- aux fonctions de conseiller municipal puisque nous avons tous deux déjà siégé tous les deux dans d'autres assemblées.

Je tiens également à te féliciter, Jean, au nom de l'Opposition.

M. VEYRET

Avant de passer aux décisions du Maire, je précise que notre Directeur général adjoint des services, M. KOHL, est retourné sur Pau. En effet, son épouse, qui était en disponibilité pendant 3 ans, n'a pas trouvé d'emploi dans la région et est donc retournée dans son administration d'origine –le Conseil général des Hautes Pyrénées-. Jérôme KOHL a pris le poste de Directeur du CNFPT des Pyrénées Atlantiques.

Il nous fallait donc recruter un DGA plus spécialement chargé des ressources humaines. Il s'agit de M. Jean François GATÉ qui était directeur adjoint au Conseil général du Tarn et que je vous présente. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Passons aux décisions du Maire.

DECISIONS DU MAIRE

M. CAMINADE – Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 4 Juillet 2005 Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1696** Achat de mobilier – Année 2005
- 1697** Transfert de l'ensemble des clauses définies par les articles de la Convention du 23/05/05 au profit de l'Association Franco-Marocaine de Dialogue, Humanité et Tolérance (AFM DHT)
- 1698** Musée des Beaux Arts – Consolidation du plancher de l'hôtel Monluc
- 1699** Achat de mobilier – Année 2005
- 1700** Exercice du droit de préemption sur l'immeuble situé rue de Cartou – allée des Cressonnières
- 1701** Serres municipales – Modification du chauffage
- 1702** Fourrière automobile – Enlèvement, recyclage et destruction des épaves
- 1703** Campagne de relevés topographiques 2005
- 1704** Diagnostic archéologique – Place Foch
- 1705** Travaux de trottoir boulevard de la République
- 1706** Assistance marché d'assurances
- 1707** Aménagement d'aire de jeux au Parc Labesque – Lot n°2 – 6 à 12 ans
- 1708** Fourniture et pose de main courantes au Stade Armandie
- 1709** Aménagement de sols souples – Aires de jeux d'enfants
- 1710** Don de matériel informatique à l'association A.M.I.C.A.L.E.
- 1711** Stade Armandie – Désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre
- 1712** Attribution du marché de la plateforme P.A.O.
- 1713** Mise à disposition par la ville d'Agen de la salle Jean Terles située au Centre culturel André Malraux, 6 rue Ledru-Rollin au profit de l'association A.R.G.O.
- 1714** Maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative à l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc – Désignation du jury

- 1715** Création d'une régie de recettes à la Direction de l'action culturelle – Théâtre municipal pour le bar du Théâtre
- 1716** Don de matériel informatique à l'association « Peuples du Monde »
- 1717** Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal administratif
- 1718** Serres municipales –Modification du chauffage – Création d'une dalle en béton
- 1719** Mise à disposition par la ville d'Agen de la salle «Paul Marquet » située au Centre culturel A. Malraux et d'un bureau au profit de l'Association CASA (Communication, Art, Société, A)
- 1720** Recyclage de matériel informatique obsolète
- 1721** Mise à disposition par la ville d'Agen de la salle « Paul Marquet » située au Centre culturel A. Malraux au profit de l'association D.E.F.F.I. (Dignité, Ecoute, Fiabilité pour Favoriser l'Information)
- 1722** Stade Armandie – Désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre - Modification

Mme MASSALAZ

Il semble que les décisions 1712 et 1722 soient identiques. Elles concernent toutes deux la désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour le stade Armandie.

M. DARRIGRAND

Veillez m'excuser de prendre –exceptionnellement- la parole.

Dans le jury d'un concours figure la liste des architectes. Or il se trouve, qu'entre-temps, l'ordre des architectes a modifié la liste des noms communicables. Nous avons donc du faire un ajustement et prendre une nouvelle décision.

Mme MASSALAZ

Concernant la décision 1717, qui a mis la ville au Tribunal administratif ?

M. CAMINADE

Il s'agit d'un agent qui a intenté un recours contre le nouveau régime indemnitaire.

M. VEYRET

C'est, en fait, un agent qui conteste sa prime de fin d'année, le CIV (complément indemnitaire variable).

Mme MASSALAZ

Je ne demandai pas pour quelle raison, mais qui est la personne qui met la ville au tribunal ?

Par ailleurs, la ville d'Agen connaît depuis des décennies le diagnostic archéologique de la place du Maréchal Foch puisqu'une étude avait été faite. Et les gens qui fouillent s'amuse de voir que ce qu'ils trouvent correspond bien évidemment à ce qui figurait déjà sur le document précédent.

M.VEYRET

J'ai rencontré un responsable de la Direction des recherches archéologiques qui a réalisé ces fouilles. Il nous a remercié d'avoir permis de lever toutes les hypothèses. Car nous savions surtout que, dessous, se trouvait de l'eau. En outre, si ce qui se passait devant le parvis était connu, ce qui se passait derrière était totalement inconnu. Certaines choses ont une importance archéologique modérée –puisque'il a été trouvé essentiellement des sarcophages-. De même, la question se posait de savoir ce qui se trouvait sous la butte construite lors des derniers travaux de la place. En fait, il s'agissait simplement de gravas accumulés. Or cela a abouti à transformer profondément cette place, à la rendre beaucoup moins agréable, et avec une mauvaise mise en valeur de la cathédrale.

Je ne regrette donc pas, car nous avons désormais un diagnostic précis qui nous permet de travailler en toute quiétude et de prendre les décisions qui s'imposent. Le rapport archéologique vous sera remis lorsqu'il sera finalisé.

Mme FRANCOIS-PONCET

Vous mettez à la disposition d'un certain nombre d'associations les locaux du centre culturel.

Tout d'abord, je vous demande de ne pas nommer les associations par des initiales, mais de faire également figurer le nom entier.

D'autre part, à quel service municipal faut-il s'adresser pour obtenir des renseignements sur les associations : nombre d'adhérents, statuts, budget, comptes-rendus d'assemblées générales, etc. ?

Mme HENRY

Vous pouvez vous adresser au service Pôle Vie associative, à savoir Aline Peyrard, qui possède tous ces éléments pour chaque association. Il s'agit d'un service créé depuis un peu plus de deux ans.

M. VEYRET

Vous pouvez également vous adresser au service des Finances, avec lequel le Pôle Vie associative est en lien direct, et qui détient les budgets et bilans des associations.

Nous allons passer maintenant au rapport n°1 de l'ordre du jour.

Compte tenu de la période de rentrée et du fait que nous avons un nouveau conseiller municipal, j'ai souhaité indiquer dans ce rapport ce qui s'est passé depuis 2001 à aujourd'hui. J'ai lu, en effet dans la presse, les prises de position et les critiques des uns et des autres, notamment sur l'absence de bilan des mandats. Cela est assez surprenant car parler de la ville c'est bien, mais parler de ce qui se passe au niveau national, pour le département et la ville, est aussi intéressant mais n'a pourtant pas été abordé.

J'ai donc voulu, dans un souci de clarté et d'information, faire un tour d'horizon sur ce qui a été fait depuis 2001. Voici la présentation faite sous power point.
([cliquez ici pour télécharger le document correspondant au format PDF / 180 Ko](#)):

M. VEYRET

Voilà le travail que nous avons fait. Pour une Municipalité que l'on dit immobile, je trouve que le résultat n'est pas si mal.

Et je souhaiterais que l'on me fasse, demain, le même bilan sur les actions réalisées au niveau de l'Assemblée nationale.

01 – ELECTION D’UN ADJOINT

Dr VEYRET – Maire

A la suite de la démission de M. Jean Pierre DOURNEAU, il convient de compléter l'équipe municipale en désignant un nouvel Adjoint au Maire.

Celui-ci prendra, dans le tableau, la place du 11^{ème} Adjoint.

M. VEYRET

Je propose, à ce poste, la candidature de M. Jean GARAY. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, nous passons au vote à bulletins secrets, car je ne voudrais pas, Jean, que ton élection soit invalidée.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

PROCEDE AU VOTE

Conseillers en exercice :.....	39
Votants :	36
Blancs et nuls :	8
Exprimés :.....	28
Majorité absolue :	15

Résultat :

M. Jean GARAY est élu par 28 voix au poste de 11^{ème} Adjoint au Maire.

M. VEYRET

Mon cher Jean, dans les jours qui viennent, nous nous réunirons tous afin de déterminer ensemble les délégations dont tu auras la charge.

Sache que je t'accueille avec plaisir en tant qu'adjoint.

02 – MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA VILLE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Dr VEYRET – Maire

A la suite de la démission de M. Jean Pierre DOURNEAU, il nous appartient de modifier la représentation de la ville dans les organismes extérieurs.

M. VEYRET

Peut-on procéder au vote à main levée ?

M. QUERBES

La loi a été modifiée. Les votes nominatifs ne sont plus soumis obligatoirement au bulletin secret, sauf si un membre de l'assemblée le demande.

Par contre, concernant le vote précédent qui est un vote politique, je considère qu'il convenait effectivement de voter à bulletin secret, même si personne n'y voyait d'inconvénient.

Je pense que, pour la suite, notamment les votes sur les commissions qui sont de caractère consensuel, il serait bon que nous puissions voter à main levée.

M. VEYRET

M. Laujol, -notre mémoire juridique-, êtes-vous certain que la Loi prévoit que les nominations doivent être faites à bulletin secret ? Oui ?

Nous passons donc aux votes à bulletin secret, globalement, pour toutes les élections prévues dans les organismes extérieurs ?.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

PROCEDE AU VOTE

Conseillers en exercice :..... 39
Votants : 36
Blancs et nuls : 8
Exprimés :..... 28
Majorité absolue : 15

ET PAR 28 VOIX

Sont élus :

M. Jean GARAY pour remplacer M. DOURNEAU au sein de la **Communauté d'agglomération d'Agen** (titulaire)

- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. DOURNEAU au sein de la **Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre la CAA et les communes membres** (titulaire)

- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. DOURNEAU au sein de la **Commission d'adjudication et d'appel d'offres** (titulaire)

- **M. Michel CAMINADE** pour remplacer M. DOURNEAU au sein de la **Commission Consultative des services publics** (titulaire et Président)

- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. DOURNEAU au sein de la **Société de gestion du Parc des expositions d'Agen** (titulaire)

- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. DOURNEAU au Conseil d'administration des **Ecoles maternelle et élémentaire Edouard Lacour** (suppléant)

- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. MATEOS au sein de l'**Association Le Temps des Tout Petits** (titulaire).

03 – MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Dr VEYRET – Maire

A la suite de la démission de M. Jean Pierre DOURNEAU, il convient de compléter les commissions municipales.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 8 ABSTENTIONS

1°) MAINTIENT les 7 commissions municipales dans leur dénomination et leurs attributions définies par la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2001

2°) DESIGNE :

- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. DOURNEAU au sein de la Commission FINANCES et PROSPECTIVES, en tant que Vice président et membre de la commission
- **M. Jean GARAY** pour remplacer M. CAMINADE comme membre de la Commission EDUCATION-CADRE DE VIE-SPORT
- **M. Jean GARAY** comme Vice Président et membre (en remplacement de M. QUERBES) de la Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES ET PROSPECTIVES	SOCIAL	EDUCATION CADRE DE VIE SPORT	CULTURE	SECURITE	AMENAGEMENT URBAIN	COMMERCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
<ul style="list-style-type: none"> - Finances - Planification - Personnel - N.T.I.C. 	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance - Jeunesse - CLSH - Action sociale - Politique de la ville, animation, prévention - Solidarité dans la ville - Personnes âgées, handicapées - Insertion - Economie solidaire - Etat civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Sports - Enseignement - Périscolaire - Vie associative - Environnement - Economies d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Musique - Théâtre - Centre Culturel - Florida - Expositions - Patrimoine - Musée 	<ul style="list-style-type: none"> - Police - Circulation - Sécurité Civile - Stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme - Travaux - Logement - Agglomération - Assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Animation - Equipement commercial - Foire Exposition - Développement économique - Tourisme
<u>Vice Président</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Présidents</u>	<u>Vice Président</u>
QUERBES J. GARAY J.	M. CAMINADE MAZIERE A.	ALONSO M. Th. BEDOURET A. MATEOS J.L.	HENRY P. COUDERC M.	PIGEAU D. RENARD D.	PIGEAU D. BEDOURET A.	LOUAN J.P.. GARAY J.
<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>	<u>Membres</u>
<ul style="list-style-type: none"> - QUERBES J. - GARAY J. - CABRIT M.J. - HENRY P. - MATEOS J.L. - BEDOURET A. - DISSES J. C. - PIGEAU D. - LOUAN J.P. - LAUDA-MAITRE J - F.-PONCET M.Th. - RAUNIER J. - MAUROUX J.L. - METGE D. - LABADIE-LEMIERE 	<ul style="list-style-type: none"> - M. CAMINADE - MAZIERE A. - MATEOS J.L. - HENRY P. - CABRIT M.-Jo - DAL'ZOVO M. - DELTOUR M. Cl. - RENARD Dom. - FERRER J. - TIXIER M. - BOULHOL J.P. - GOURGUE A. - F.-PONCET M.Th. - MAIOROFF L. - MAUROUX J.L. 	<ul style="list-style-type: none"> - GARAY J. - BEDOURET A. - MATEOS J.L. - HENRY P. - ALONSO M. - ALAGNOU L. - RICAUD S. - ROUSSEAUX Cl. - M. BOULHOL - CABRIT M. Jo - RENARD D. - F.-PONCET M.Th. - PINASSEAU J. - MASSALAZ M.F. - SOULIGNAC D. 	<ul style="list-style-type: none"> - HENRY P. - COUDERC M. - ALAGNOU L. - DELTOUR M. - CLOUCHE J. - ALONSO M. - RICAUD S. - ROUSSEAUX Cl. - FERRER J. - PITOUS C. - TIXIER M. - F.-PONCET M.Th. - SOULIGNAC D. - METGE D. - MAUROUX J.L. 	<ul style="list-style-type: none"> - PIGEAU D. - RENARD D. - LIBIER Ph. - BORIES-MATALLAH - LAUDAT-MAITRE - LOUAN J.P. - MATEOS J. L. - PITOUS C. - FERRER J. - QUERBES J. - SOULIGNAC D. - MAIOROFF L. - PINASSEAU J. - MAUROUX J.L. - LABADIE-LEMIERE 	<ul style="list-style-type: none"> - PIGEAU D. - BEDOURET A. - MATALLAH N. - COUDERC M. - CLOUCHE J. - RENARD D. - MAZIERE A. - RICAUD S. - LOUAN J.P. - DISSES J. Cl. - PITOUS C. - RAUNIER J. - MASSALAZ M.F. - MAIOROFF L. - METGE D. 	<ul style="list-style-type: none"> - LIBIER Ph. - CAMINADE M. - CLOUCHE J - GARAY J. - ALONSO M. - PITOUS C. - BORIES-MATALLAH - DISSES J. Cl. - TIXIER M. - LOUAN J.P. - LABADIE-LEMIERE - MAUROUX J.L. - SOULIGNAC D. - RAUNIER J. - MAIOROFF L.

04 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU COMITE LOCAL D'INFORMATION AUTOUR DES SITES CLASSES SEVESO

Dr VEYRET – Maire

Le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 d'application de l'article L 125-2 du Code de l'Environnement relatif à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit la création, à l'initiative du Préfet, d'un Comité local d'information et de concertation dans les secteurs comprenant des risques liés à des installations industrielles classées SEVESO.

Ce comité a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'information entre les administrations d'Etat, les Collectivités territoriales, les exploitants, les riverains et les salariés.

Le Préfet nous a indiqué qu'il envisageait de constituer un Comité local d'Information et de Concertation sur le secteur d'Agen, regroupant les sites de Gruel Fayer à Estillac, de Sangosse à Pont du Casse, et Clariant à Bon Rencontre.

Il nous demande de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la ville d'Agen au sein de ce comité.

M. VEYRET

Sachez que la Communauté d'agglomération a également été sollicitée et a élu M. Bédouret comme délégué titulaire et M. Maury comme délégué suppléant.

Quant à moi, je propose ma candidature au poste de titulaire et M. Rousseaux au poste de suppléant.

Ce dossier m'intéresse et plus particulièrement pour ce qui concerne l'entreprise Clariant, site industriel très proche de la ville d'Agen et qui pose certains problèmes puisqu'il est classé SEVESO. Clariant semble avoir actuellement des difficultés, et nous risquons demain d'avoir des problèmes de pollution si ce site venait à être désaffecté, -ce que je ne souhaite pas- comme cela s'est produit à Indofurane où le site n'est toujours pas dépollué.

M. MAUROUX

Un tel problème nous concerne tous, habitants de la ville d'Agen, majorité et opposition.

Et, sans aucune polémique, il me semble qu'il aurait été souhaitable que vous proposiez à l'opposition, pour qu'elle soit informée et qu'elle participe à la résolution des problèmes, au moins le poste de suppléant.

M. VEYRET

Je vais répondre très simplement. Il nous est demandé de choisir un titulaire et un suppléant. Etant donné que le titulaire ne sera pas toujours présent, je considère que le suppléant doit faire partie de la majorité.

Par contre, je m'engage à vous communiquer les rapports émanant de cette commission, et cela dans une transparence absolue.

M. MAUROUX

Il n'y a pas que l'information qui nous intéresse mais également le travail et les propositions. Dans cet esprit, vous pourriez, avant les réunions, prendre les suggestions de l'opposition et éventuellement les transmettre.

M. VEYRET

Votre proposition est à la fois généreuse et salutaire. Mais le Préfet, afin que tous soient représentés, va demander des représentants aux mairies de l'agglomération, au Conseil général et peut-être à la Région –puisque l'une de ses compétences est l'environnement-.

Un seul représentant sera présent aux réunions et il me semble important –que ce soit le titulaire ou le suppléant- qu'il soit issu de la majorité.

M. RAUNIER

Je comprends mal la finalité de ce genre de comité –un de plus-, que le décret du 1^{er} février 2005 a institué.

En effet, lorsque je vois la manière dont sont encadrés les sites classés SEVESO, par la DRIRE évidemment, par des déclarations d'installations classées à refaire tous les 3 ans, par le CDH, comité départemental saisi des dépôts de déclaration ICPE, j'avoue que je sais pas ce que ce comité local peut apporter de plus ; un encadrement supplémentaire certainement, mais dans quel but ? Car les cadres d'échanges et d'information existent déjà.

M. VEYRET

Le décret concerné date de 2005. Je vous encourage donc à interroger celui qui l'a écrit. Par ailleurs, le Maire se doit de répondre aux attentes du Préfet.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DESIGNE :

M. Alain VEYRET en tant que délégué titulaire et
M. Claude ROUSSEAUX en tant que délégué suppléant

pour représenter la ville au sein de ce comité.

05 – SUPPRESSION DE LA FOIRE ANNUELLE DE DECEMBRE POUR 2005

Mme Catherine PITOUS, Adjoint au Maire

Dans une ville moyenne comme la nôtre, les foires doivent constituer un évènement commercial significatif, susceptible de participer à l'attractivité économique de la cité.

Outre l'importante foire d'automne, désormais bien installée dans notre parc des expositions, cinq animations commerciales se déroulent sur le boulevard de la République qui amènent à Agen un nombre important de commerçants non sédentaires.

Il apparaît que l'évolution des habitudes de consommation et le développement commercial de notre centre-ville rendent nécessaire le regroupement de ces manifestations et une nouvelle définition des conditions matérielles d'organisation. Nous nous proposons de réfléchir avec les organisations locales de commerçants et l'association des commerçants non sédentaires sur ce projet.

Dans un premier temps, se pose le problème de la foire de décembre. Celle-ci se déroule souvent dans des conditions climatiques difficiles et pose des problèmes spécifiques de sécurité en période de fin d'année, où le domaine public est très sollicité et où la circulation est particulièrement dense. Nous envisageons de la supprimer pour 2005.

Nous avons consulté, en application de l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales l'U.C.A.A. et l'association des Commerçants non sédentaires.

L'UCAA approuve notre projet. A ce jour, l'association des commerçants non sédentaires ne nous a pas fait part de sa position.

M. VEYRET

Il s'agit plus d'une suspension que d'une suppression.

Les foires ont beaucoup évolué depuis ces dernières années. Cette foire de décembre, par exemple, était à l'origine une foire au gras, ce qu'elle n'est plus du tout aujourd'hui.

Par ailleurs, lors de la dernière foire de décembre, nous avons eu beaucoup de problèmes, notamment avec les commerçants non sédentaires qui s'installent sans autorisation. Nous devons donc revoir profondément la localisation de cette foire et l'organisation des foires en général.

Etant donné que la proposition qui vous est soumise ce soir relevait d'une délibération du Conseil municipal et non d'une décision du maire, j'ai souhaité qu'elle soit présentée ce soir afin de prévenir à l'avance l'ensemble des forains.

Cette suspension pour 2005 ne remet pas en cause le principe des foires. Et je souhaite une concertation avec tous les intervenants, ainsi qu'une enquête auprès de la population, avant de réorganiser toutes les foires.

Je pense que nous pouvons réfléchir à un autre espace, -par exemple le gravier-, en maintenant cependant une foire avant les fêtes de fin d'année. Mais nous devons décider aujourd'hui de ne pas organiser cette foire en 2005.

En outre, je charge Catherine Pitous de mettre en place les modalités d'organisation de la foire.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DECIDE la suppression de la foire du 2^{ème} lundi de décembre pour 2005 sur le boulevard de la République

2/- MANDATE M. le Maire et Mme Pitous, Adjoint chargée du Domaine public pour travailler, avec les organisations professionnelles concernées, à la redéfinition du nombre, des dates et des conditions matérielles d'organisation des foires.

06 – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS POUR L'ENTRETIEN DE LA MASSE – QUARTIER DE BEZIS

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

Le ruisseau « La Masse », dans la traversée d'AGEN, passe sous le Canal Latéral à la Garonne au niveau du Pont de Donnefort. Il bute sur le Canal Latéral au droit de l'Ecole Maternelle Marie Sentini, emprunte le déversoir de Bézis, le convergent trapézoïdal en béton le long du Canal construit par la Ville en 1965 et passe enfin sous ce dernier dans un aqueduc à 6 branches.

En amont et en aval du déversoir, s'accumulent d'importants atterrissements. Afin de les évacuer régulièrement et d'éviter, qu'en période de crues, ils ne soient charriés et n'obstruent les ouvrages aval, notamment l'aqueduc, il est nécessaire de créer deux rampes d'accès ; l'une en amont, l'autre en aval.

Pour permettre la réalisation de ces deux rampes d'accès et la circulation d'un camion et d'une pelle mécanique pour évacuer les atterrissements, nous devons procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

- la parcelle cadastrée AH 412 d'une superficie de 381 m² et la parcelle cadastrée AH 458 d'une superficie de 36 m² appartiennent au Conseil Général de Lot-et-Garonne. Elles ont été évaluées par le Service des Domaines à la somme globale de 1 000 € à laquelle s'ajouteront les frais d'enregistrement aux Hypothèques. Le Conseil Général qui a donné son accord de principe à cette cession établira l'acte de vente correspondant.
- les Parcelles cadastrées AH 460 et AH 461 appartiennent aux Copropriétaires « Les Balcons d'AGEN ». Ces parcelles d'une superficie respective de 224 m² et 565 m² sont cédées à titre gracieux par le Syndic de cette Résidence. En contrepartie, la Ville d'AGEN s'est engagée à prendre en charge :
 - le déplacement de la clôture, propriété du Syndic,
 - les plantations de trois arbres en remplacement des arbres supprimés,
 - l'entretien de la bande cédée
 - les frais afférents à cette cession.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ - DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes au lieu-dit « Bézis » :

a) appartenant au Conseil Général de Lot-et-Garonne, section AH n° 412 et AH n° 458 d'une superficie respective de 381 m² et 36 m²

b) appartenant aux copropriétaires « LES BALCONS d'AGEN » section AH n° 460 et AH n° 461 d'une superficie respective de 224 m² et 565 m².

2/ – DIT :

a) que le prix des parcelles AH 412 et AH 458 est fixé à 1 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'enregistrement aux Hypothèques ; le Conseil Général de Lot-et-Garonne établira l'acte de vente.

b) que pour les 2 autres parcelles cadastrées AH 460 et AH 461, les copropriétaires « Les Balcons d'AGEN » s'engagent à les céder gratuitement ; en contrepartie, la Ville d'AGEN prendra en charge les opérations suivantes :

- déplacement de la clôture, propriété des « Balcons d'AGEN »,
- plantations de trois arbres en remplacement des arbres supprimés,
- entretien de la bande cédée
- règlement des frais afférents à cette rétrocession.

3/ - AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4/ - DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2005 :

Chapitre :	23	Immobilisations en cours
Article :	2312	Terrains
Fonction :	822	Voirie communale et routes

07 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'EDF AU LIEU-DIT « PEYRAC » A AGEN

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Le Responsable du Centre d'EDF Gaz de France Distribution sis à AGEN (47000) 11, rue Francis Carco a saisi la Ville d'AGEN afin d'installer une ligne électrique souterraine « renforcement BT Piscine » qui doit traverser les parcelles cadastrées :

- CA 208 d'une superficie de 1790 m²
- CA 209 de 8938 m²

propriétés de la Ville d'AGEN au lieu-dit « Peyrac », aménagées en parking.

Cette démarche a reçu l'accord de principe de la Ville.

Il convient donc de définir les obligations liées au passage du fourreau sur une longueur d'environ 203 m pour la constitution d'une servitude.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ – AUTORISE E. D. F. Gaz de France – Services de Lot-et-Garonne à passer, sur les parcelles CA 208 et CA 209, une ligne électrique souterraine basse tension dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 203 mètres dont tout élément sera situé à au moins 0,80 mètre de la surface après travaux.

2/ – ACCEPTE la constitution d'une servitude selon le projet établi par Me VONACHEN, Notaire à PUYMIROL.

3/ - AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette implantation

08 – CESSION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PAR UN PARTICULIER – CITE JEAN JAURES

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

La Ville d'AGEN a réalisé en 1954, avenue Jean Jaurès et à proximité de la rue Paul Bert, un lotissement dénommé « Cité Jean Jaurès ».

Elle a vendu six lots à des particuliers pour leur permettre de construire des immeubles jumelés.

Elle a gardé la propriété du terrain restant qui entoure les six immeubles du lotissement.

En 2002, cinq propriétaires ont souhaité acquérir, chacun, un morceau de cette parcelle propriété de la Ville, pour y construire des garages individuels à proximité de leur immeuble.

Aujourd'hui, la sixième propriétaire, Mme BONNET, vient de se manifester et souhaiterait elle aussi acquérir une partie de terrain jouxtant son immeuble pour la construction d'un garage individuel.

Cette partie de terrain d'une superficie de 23 m² sera à détacher de la parcelle cadastrée Section AM 661.

Les Services fiscaux de Lot-et-Garonne ont évalué ce bien à 32 € le m².

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ - DECIDE la cession, à Mme Renée BONNET domiciliée à AGEN (47000) 177, Avenue Jean Jaurès, d'une partie de la parcelle cadastrée AM 661 d'une superficie de 23 m², afin de lui permettre la construction d'un garage individuel.

2/ – FIXE le prix de vente à 32 € le m² conformément à l'avis émis par les Services fiscaux de Lot-et-Garonne

3/ – DESIGNE M. VERGNES pour dresser le document d'arpentage nécessaire à la réalisation de cette opération ; son coût étant pris en charge par l'acquéreur.

4/ – AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération, les frais d'acte étant pris en charge par l'acquéreur.

5/ – DIT que la recette sera encaissée au :

Chapitre : 77	Produits exceptionnels
Article : 775	Produits des Cessions d'Immobilisations
Fonction : 824	Autres opérations d'aménagement urbain

09– QUARTIER DU PIN – AMENAGEMENT DU MARCHÉ DE LA PORTE DU PIN ET DE SES ABORDS, OPTIMISATION DES CHEMINEMENTS PIETONS ET DU STATIONNEMENT – LOT 2 : REVETEMENTS BITUMINEUX – AVENANT AU MARCHÉ

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Le marché de travaux n°04-060 relatif à l'aménagement de la place du Pin et de ses abords - lot n°2 : Revêtements bitumineux - a été confié, le 28 octobre 2004, à l'entreprise SCREG SUD-OUEST.

Le montant prévisionnel des travaux était alors de **76 253,85 euros TTC**.

Compte tenu des contraintes particulières du chantier, les services techniques de la Ville ont fait procéder, dans les règles de l'art, aux travaux supplémentaires suivants :

- L'exécution de travaux de revêtements supplémentaires pour la mise en conformité des passages piétons avec l'accessibilité handicapé ;
- L'exécution de travaux de revêtements supplémentaires sur les tranchées de réseaux d'alimentation électrique de la signalisation tricolore.

Le montant des prestations supplémentaires s'élève à **5 430,35 € TTC**, représentant **7,12 %** du montant initial du marché qui est ainsi porté à **81 684,20 € TTC**.

La commission d'appel d'offres, consultée le 25 août 2005, a émis un avis favorable.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°04-060, concernant l'aménagement du marché de la Porte du Pin, et de ses abords – Lot 2 revêtements bitumineux

2/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits à inscrire au Budget.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

10 – QUARTIER DU PIN – AMENAGEMENT DU MARCHE DE LA PORTE DU PIN ET DE SES ABORDS, OPTIMISATION DES CHEMINEMENTS PIETONS ET DU STATIONNEMENT – LOT 3 : SIGNALISATION HORIZONTALE – AVENANT AU MARCHE

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Le marché de travaux n°04-062 relatif à l'aménagement de la place du Pin et de ses abords - Lot n°3 : Signalisation horizontale - a été confié, le 29 octobre 2004, à l'entreprise SIGNATURE SA.

Le montant prévisionnel des travaux était alors de **14 784,95 euros H.T.**

Compte tenu des contraintes de l'opération, et notamment dans l'objectif de minimiser la gêne des riverains et des usagers, il s'est avéré nécessaire de réaliser les marquages sur la rue Jules Ferry et sur le parking à l'arrière du Mac Donald's en avance sur le planning initialement prévu. Ces travaux de marquages ont donc été réalisés sur un autre marché à bons de commande.

De ce fait, le montant de la diminution des prestations s'élève à **10 721,13 euros H.T.**, représentant **72,51 %** du montant initial du marché qui est ainsi ramené à **4 063,82 euros HT.**

La commission d'appel d'offres, consultée le 25 Août 2005, a émis un avis favorable.

Mme MASSALAZ

Pouvez-vous nous dire combien de places de stationnement étaient disponibles avant les travaux et combien le sont maintenant ?

Mme PIGEAU

De mémoire, je crois que nous en avons créé 40.

Mme MASSALAZ

Pourrez-vous me communiquer le nombre de places qui existaient avant les travaux sur la place où se trouve le jardin ?

M. VEYRET

Outre la création de places de stationnement, vous pouvez noter un réaménagement complet qui évite le stationnement anarchique du passé -qui provoquait notamment la détérioration des trottoirs-.

Aujourd'hui, l'agencement est meilleur, et une optimisation de l'espace permet de créer des stationnements sans en faire un parking public. Je demanderai aux services techniques de vous fournir l'information demandée.

Par ailleurs, notre adjointe Maïté Alonso, a été interrogée sur le mobilier urbain. Je peux répondre que ce mobilier urbain –qui est démontable-, n'a été enlevé que pour installer les manèges et sera remis en place ensuite.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°04-062, concernant l'aménagement du marché de la Porte du Pin, et de ses abords – Lot 3 Signalisation horizontale

11 – RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2005 – APPROBATION DU D.C.E.

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la Ville, il nous est proposé de retenir la réfection des rues ci-après :

- Quartier Automne :
 - rue Jules Verne
 - place Jean Moulin
 - rue Blaise Pascal
 - Impasse Dumas
 - rue Alfred de Musset
 - rue Honoré de Balzac
 - rue Alfred de Vigny
 - impasse Alfred de Vigny
 - rue Automne
 - impasse Bladé
 - rue Bladé
 - rue Jean Durfort
 - impasse Valéry

- La Contre-allée Cuvier à Rodrigues.

Un dossier de consultation d'entreprises a été dressé pour un montant total estimé à 119.000 € TTC.

M. VEYRET

Je souhaiterais que l'éclairage de la place Armand Fallières soit revu. En effet, lorsque nous avons créé le parking, en fond de place, pour éviter le stationnement autour du Monument aux morts, j'avais demandé aux services municipaux de réaménager les espaces verts avec des mâts porteurs de fleurs et de revoir l'éclairage de cette place pour la mettre davantage en valeur. Cette place me paraît en effet très importante pour la ville.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation d'entreprises pour le renouvellement de l'éclairage public, programme 2005, pour un montant de 119.000 €T.T.C, et qui comprend les rues ci-après :

- Le Quartier Automne
- La Contre-allée Cuvier à Rodrigues

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et de signer tous marchés à intervenir.

3/- DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2005 :

Chapitre :	23	Immobilisations en cours
Article :	2318	Autres immobilisations corporelles

12 – ZAC AGEN SUD – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM 47

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

La ville d'Agen a concédé, le 23 décembre 1986 à la SEM 47, l'aménagement de la ZAC Agen Sud.

La convention initiale a été prorogée par deux avenant jusqu'au 24/02/2005.

A ce jour, la totalité des terrains a été commercialisée, mais le programme des travaux de finitions n'a pas encore été définitivement arrêté.

Afin de garder à la SEM 47 qualité pour agir pour la réalisation des travaux de finition, puis procéder à la clôture fiscale et comptable de l'opération, il paraît nécessaire de proroger la durée de la concession de trois nouvelles années.

M. VEYRET

Je souhaite que la SEM mette en place la signalétique très rapidement.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) PROROGÉ la durée la durée de la convention de concession de l'aménagement de la ZAC Agen Sud à la SEM 47 de 3 années

2°) AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat du 23/12/0986 entérinant ces dispositions.

13 –ZAC AGEN SUD – VRD - CONCOURS DES SERVICES TECHNIQUES

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Par délibérations des 17 décembre 1987, 16 mai 1994 et 11 décembre 1995 et 1^{er} Décembre 2003, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'intervention des Services Techniques de la Ville d'Agen pour l'étude des projets et la direction de chantier des travaux de l'opération Z.A.C. AGEN SUD, 1^{ère} et 2^{ème} tranches.

Depuis cette dernière délibération, les dernières parcelles disponibles dans la ZAC ont fait l'objet de travaux d'aménagement et de viabilisation. Il convient désormais de réaliser les couches de roulement définitives de la rue de Cartou et de l'avenue du midi entre le rond-point St Jacques et la rue de Cartou. Il convient également de réaliser la refonte des Relais Info Service (RIS) qui permettra un meilleur repérage des entreprises implantées dans la zone Agen Sud.

La SEM 47 a sollicité de nouveau le concours des Services Techniques de la ville d'Agen pour l'étude et la direction des travaux du programme 2005-2006 dans la ZAC AGEN SUD.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ AUTORISE les Services techniques municipaux à prêter leur concours à la SEM 47 pour l'étude des projets, la direction et la surveillance des travaux de voirie et réseaux divers de la Z.A.C. AGEN SUD,

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention des Services techniques à passer entre la Ville et la SEM 47,

3/- DIT que les sommes versées par la SEM 47 seront encaissées au budget de la Ville :

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante
Article 758 - Produits divers de gestion courante
Fonction 820 - Services communs

14 – VOIRIE – MAITRISE D'ŒUVRE D'INFRASTRUCTURE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL LECLEC – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2005, vous avez approuvé le dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative à l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc.

En effet, dans un souci d'améliorer la sécurité sur cet axe, la Ville d'Agen va procéder à l'aménagement d'espaces circulables piétons/vélos derrière les platanes entre la rocade et l'avenue d'Italie, à l'aménagement d'abords mieux visibles sur le tronçon Italie – limite de commune -, ainsi qu'à l'aménagement d'un carrefour giratoire au croisement de la rue de Cartou.

La commission d'appel d'offres des 25 Août et 16 Septembre 2005, composée en jury a déclaré l'entreprise SITETUDES mieux disante. Le montant de la rémunération de cette maîtrise d'œuvre est de 29 900,00 € HT.

Mme MASSALAZ

Il s'agit d'une entreprise nationale qui aurait englobé un bureau d'étude agenais.

Je souhaiterais avoir un calendrier des travaux et savoir si un compte rendu a été fait de la réunion que nous avons eue avec M. le Maire, Mme Pigeau et les Services techniques en salle de la mairie annexe, comme pour toutes les réunions publiques.

En effet, l'aménagement avait été prévu depuis la rocade jusqu'au rond-point de l'Atlantique, avec des espaces de circulation piétons-vélos derrière les platanes. Or cela ne figure pas ainsi sur le rapport.

Je voudrais donc lire le compte rendu, d'autant qu'entre le rond point de l'Atlantique et celui d'Italie, il y a beaucoup de circulation de vélos et d'étudiants qui se dirigent vers Carrefour pour faire leurs courses.

Je souhaiterais aussi obtenir un calendrier de travaux –car je suis souvent interrogée- et savoir s'il a été prévu des places de parking. Actuellement, les voitures stationnent de manière anarchique sur la bande entre les maisons et les platanes, mais lorsque la piste cyclable sera aménagée, où se gareront les voitures ? Qu'est-il prévu ?

Mme PIGEAU

Le dossier présenté aujourd'hui a pris en compte tout ce qui avait été défini lors des réunions publiques. Un compte rendu de la réunion dont vous parlez a été fait, et vous pouvez le consulter auprès de M. Della Libéra.

Par contre, aucune place de stationnement n'a été prévue. En effet, chaque propriétaire rentrant sa voiture chez lui, aucun stationnement n'est prévu le long de l'avenue.

La partie dont vous parlez, jusqu'au rond point de l'Atlantique, concerne une deuxième tranche de travaux.

Quant au planning, nous devions démarrer les travaux fin du 4^{ème} trimestre, mais les commerçants de la zone nous ont demandé de les retarder de manière à ne pas gêner les courses de Noël.

M. VEYRET

Pour compléter cette réponse, je me souviens que lors de cette réunion il avait été convenu que la première tranche s'arrêterait avenue d'Italie, le reste concernant la deuxième tranche.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, l'avantage de cette Municipalité est qu'elle a mis en place un site Internet, alimenté à intervalle régulier par nos webmestres. Le calendrier des travaux sera consultable par tous les citoyens sur ce site.

Nous avons convenu que les travaux débutent avant la fin de 2005. Mais j'ai personnellement rencontré des commerçants qui ont demandé que nous fassions en sorte de les gêner le moins possible pour éviter des problèmes par la suite –comme cela s'était produit lors de la construction de l'ENAP-.

Si les compte rendus sont consultables aux services techniques, ils le sont aussi au niveau du Comité de quartier qui a été destinataire des compte rendus des réunions.

Pour ce qui est du stationnement, il faut savoir ce que nous voulons. Le but de cette opération était de sécuriser le quartier. Et ce n'est pas en permettant aux voitures de stationner tout le long, en bordure de voirie, que nous sécuriserons le quartier. Il y aura des pistes cyclables, des trottoirs et nous permettrons que chacun puisse entrer et sortir facilement de chez lui. Mais les véhicules ne devront pas stationner aux abords.

Nous étions tous tombés d'accord en Comité de quartiers. Si vous le contestez aujourd'hui, c'est très regrettable, d'autant que vous semblez être la seule.

Mme MASSALAZ

Une seule personne du Comité de quartier habite sur l'avenue du Général Leclerc. Il est donc facile pour l'ensemble du Comité –sauf cette personne- d'être d'accord sur l'aménagement de l'avenue puisqu'il n'est pas concerné.

M. VEYRET

Où habitez-vous, Mme Massalaz ?

Mme MASSALAZ

Je n'habite pas sur l'avenue du Général Leclerc.

M. VEYRET

Merci. Alors nous passons à la suite.

Mme MASSALAZ

Non, pas du tout M. le Maire. Laissez-moi parler.

Dites moi pourquoi l'association des habitants n'a pas les mêmes informations que le Comité de quartier, et pourquoi l'opposition n'est pas destinataire des compte rendus des réunions de Comités de quartiers ?

Cela vous amuse et vous êtes ironique, comme d'habitude. Mais heureusement, depuis le temps, cela commence à ne plus me toucher. Sachez cependant que nous serons très attentifs au déroulement de ce chantier.

Je suis persuadée, -et je le constaterai sur le compte rendu, à moins qu'il n'ait pas été fait-, que la première tranche de travaux étaient prévue jusqu'au rond point de l'Atlantique, et que la deuxième tranche devait démarrer après l'Atlantique. Aujourd'hui, vous arrêtez la première tranche au rond-point d'Italie. Je regrette que vous ne respectiez pas les décisions prises.

En outre, changez de ton, M. le Maire. Quittez ce ton condescendant.

M. VEYRET

Ce n'est pas de la condescendance, mais de la gentillesse à votre égard.

Mme MASSALAZ

Vous prenez les gens pour des imbéciles, M. le Maire. Alors inutile de continuer, je ne souhaite plus vous entendre.

M. VEYRET

Je souhaite pourtant transmettre l'information à tous.

Tout d'abord, je ne considère pas avoir de la condescendance. J'essaie d'expliquer clairement ce que, semble t-il, nous n'avons pas perçu de la même façon

Pour la question que vous posez sur le Comité de quartier, par exemple, j'ai une analyse différente puisque le Président de l'association dont vous parlez fait aussi partie du Comité de quartier. Il est d'ailleurs venu me remercier de notre projet sur cette avenue –en précisant qu'il aurait aimé que cela ait été fait depuis des années-. Il était présent le jour de la réunion et a été destinataire du compte rendu.

Mme MASSALAZ

Les travaux devaient être terminés en 2002, M. le Maire.

M. VEYRET

Vous n'êtes pas obtus, et vous allez donc comprendre.

Vous aviez prévu, fin 2000, des travaux à réaliser pour fin 2002. Mais, à l'époque, la ville était endettée jusqu'au cou et que vous n'aviez pas prévu un centime pour réaliser cette opération.

Mme MASSALAZ

C'est tout à fait faux.

M. VEYRET

Que cela ne vous fasse pas plaisir que nous soyons capables de faire des choses que vous n'avez pas pu ou voulu faire, je le comprends bien. Mais c'est votre problème.

Le fait est que les habitants de ce quartier vont bénéficier d'un aménagement de bonne qualité, entièrement financé, qui mettra en sécurité le quartier. Et puisque l'histoire retiendra cela, nous passons au vote et vous avez le droit de voter contre.

M. RAUNIER

En ce qui me concerne, je considère votre attitude comme insupportable et je quitte cette salle.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SITETUDES.

2/- DIT que le paiement des dépenses interviendra par prélèvement sur les crédits inscrits aux budgets 2005 et 2006 :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES : Chapitre 13 -Subventions d'investissement
Article 1321 - Etat
Article 1322 - Région
Article 1323 - Département
Article 1325 – Groupements de collectivités
Fonction 822- Voirie communale et routes

15 – AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AVENUE ROBERT SCHUMANN - SIGNATURE DU MARCHE

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2005, vous avez approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises pour l'aménagement de pistes cyclables sur l'avenue Schuman.

La commission d'appel d'offres du 16 Septembre 2005, a déclaré les entreprises suivantes mieux disantes :

	<u>Entreprises mieux disantes</u>	<u>Montant HT</u>
Lot1 VRD.....	SCREG SUD-OUEST.....	229 327,50
Lot 2 Signalisation horizontale.....	SIGNAROUTES.....	12 772 ,50
Lot 3 Feux tricolores.....	SAGEM.....	7 121,00

M. BEDOURET

Il n'y a pas grand-chose à ajouter si ce n'est que, bien sûr, l'agglomération participe au financement de cette opération.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

2/- DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2005 et 2006 :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

RECETTES : Chapitre 13 -Subventions d'investissement
Article 1321 - Etat
Article 1322 - Région
Article 1323 - Département
Article 1325 – Groupements de collectivités
Fonction 822- Voirie communale et routes

16 – CREATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DEFINITION DE SES MISSIONS

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, dans son article 35 codifié dans les articles L. 2224-8 et L. 2224-9 du Code Général des Collectivité Territoriale, impose aux communes, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer dans les zones relevant de l'assainissement non collectif le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Dans ce contexte la Ville d'Agen souhaite donc aujourd'hui se doter d'un Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service sera un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), au même titre que celui de l'assainissement collectif. Il sera géré en régie directe au niveau du service Eau-Assainissement de la Ville déjà existant.

Le choix de la gestion en régie a été fait, d'une part, pour des raisons financières, la structure du bureau d'étude Eau-Assainissement permettant d'accueillir le SPANC à moindre coût, d'autre part afin de maintenir le rapport direct du service avec les usagers concernés et pouvoir gérer aussi bien la communication que les enquêtes de terrain ou le suivi des travaux en parallèle avec les permis de construire.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

2/- ATTRIBUE au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Ville d'Agen les missions suivantes :

1. le contrôle de la conception et de l'implantation (sur dossier) des installations neuves,
2. le contrôle de la réalisation de l'installation (sur place) des constructions neuves,
3. le diagnostic des installations existantes,
4. le contrôle périodique de l'entretien et du bon fonctionnement des installations (tous les 4 ans).

17 – CREATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT MISE EN ENQUETE PUBLIQUE

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

Dans le cadre du service public de l'assainissement non collectif l'article 35 de la loi sur l'Eau 92-3 du 3 Janvier 1992 et le Code général des collectivités territoriales (*article L2224-10*) donnent aux communes ou à leurs groupements l'obligation de délimiter :

les zones d'assainissement collectif,

les zones relevant de l'assainissement non collectif,

les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement (cas des zones où le réseau d'eaux pluviales collectif présente des insuffisances notables de capacité).

les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement (par exemple : cas des zones de parking nécessitant une dépollution des eaux de ruissellement chargées en hydrocarbure).

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le projet de carte et de note de zonage

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en enquête publique du zonage de l'assainissement sur la commune.

18 – CREATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – INSTITUTION D'UN BUDGET ANNEXE

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

Dans le cadre de la création du service public non collectif, il est nécessaire, conformément aux articles L. 2224-1, L. 2221-11 et R. 2221-69 du Code général des collectivités territoriales, de créer un budget spécifique « assainissement non collectif », annexé au budget général de la commune, suivant la nomenclature M 49. Ce budget devra être équilibré en dépenses et en recettes.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE la création dudit budget annexe suivant la nomenclature budgétaire M 49 à compter du 1^{er} janvier 2006.

19 – EAU POTABLE – REFECTION DU REVETEMENT INTERNE DU RESERVOIR DE GAILLARD – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

M. BEDOURET – Adjoint au Maire

La réfection du revêtement interne de la cuve du réservoir de Gaillard (3 000 m³) est une opération prévue au budget primitif de 2005. Ces travaux permettront de changer le revêtement interne du réservoir qui comporte à l'heure actuelle énormément de cloques, pouvant à la longue entraîner des défauts d'étanchéité.

Cette opération comprendra donc :

- La préparation des supports et le ragréage du radier ;
- La mise en place d'un nouveau revêtement époxydique stratifié : sur les parois internes de la cuve, soit environ 1 100 m²
- Remplacement de la trappe d'accès à la cuve et de l'échelle ;
- La désinfection des cuves ;
- La pose d'une clôture autour du réservoir.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la réfection du revêtement interne du réservoir de Gaillard, pour un montant estimé à 220 000,00 TTC ;

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- DIT que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2005 pour un montant de 150 000,00 € et restent à inscrire en 2006 pour un montant de 70 000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2313 : Constructions.

20 – ACHAT DE CARBURANTS – APPEL D'OFFRES 2006

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

Pour assurer la couverture des besoins en carburants du parc roulant municipal, durant l'année 2006, un dossier de consultation des fournisseurs a été établi en vue de la passation d'un marché à bons de commande.

Les besoins concernés sont :

- ceux de l'ensemble des services municipaux,
 - ceux de l'association de régie de quartier de Tapie,
- Les consommations pour ce dernier utilisateur lui sont facturées.

L'appel d'offres portera sur l'approvisionnement en Super sans plomb octane 95, Gazole et Fioul, pour les quantités suivantes :

CARBURANT	Quantité minimale annuelle (m3)	Quantité maximale annuelle (m3)
Super carburant sans plomb octane 95	35	60
Gazole	60	110
Fioul	12	22

M. MAUROUX

Je crois que nous avons acheté des véhicules GPL. Pourquoi n'y a-t-il donc pas d'appel d'offre ? Vous répondez qu'il n'y a pas d'achat global de GPL pour l'année ?

En outre, quelle est l'attitude de la Municipalité concernant les bio-carburants ? Je pense notamment aux biocarburants dont il est question dans la presse : y a-t-il une étude au niveau de la ville et de la CAA sur l'intégration de ces biocarburants dans les bus de la ville ?

M. CAMINADE

Notre collègue, Alain Bédouret, siège à la CAA à la commission des transports. Il peut donc vous répondre.

M. BEDOURET

Contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays européens, nous n'avons pas l'autorisation actuellement de rouler avec les biocarburants.

Les actions menées par les Collectivités locales se situent au niveau des pétitions pour la défiscalisation des biocarburants –notamment les huiles végétales pures-. T

se sont nettement positionnés au travers d'une pétition et d'un soutien aux amendements que nous avons déposé sur la Loi d'orientation agricole. Il s'agit donc aujourd'hui de réunir un « lobby » permettant de peser sur la Loi des finances 2006 et sur le vote de la Loi d'orientation agricole qui aura lieu dans trois semaines.

Les directives européennes ont pourtant largement préparé le champ réglementaire. En effet, ce type de biocarburant est un des biocarburants officiels sur toute l'union européenne. En ce qui concerne la défiscalisation, tous les Etats sont autorisés à défiscaliser les biocarburants. La France, pour l'instant, est pénalisée car elle n'a pas introduit le fait que ce biocarburant étant officiel, elle doit l'extraire du Code des douanes. En outre, elle pratique une discrimination en défiscalisant les filières pétrolières : le TBE, le Diester.

Nous tentons d'instaurer un rapport de forces, certaines personnes étant poursuivies pour non perception de la TIPP -c'est mon cas-.

Il faut savoir également que certaines communautés de communes du Lot-et-Garonne se sont positionnées pour participer à un projet pilote sur ce sujet. M. Dieffenbacher, Président du Conseil général, a semble t-il pratiquement obtenu que le Lot-et-Garonne soit projet pilote dans la niche agricole. Permettre aux véhicules légers circulant sur le domaine public d'utiliser un biocarburant sera une autre rude bataille à venir. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation des fournisseurs

2/- AUTORISE Monsieur le MAIRE à lancer la consultation par appel d'offres et à signer le marché à intervenir ;

3/- DIT que, pour l'exercice 2006 :

- ♦ La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2006 :
 - Chapitre 011 "Charges à caractère général
 - Article 60221 " Combustibles et Carburants".
- ♦ La recette sera inscrite au Budget Primitif 2005 :
 - Chapitre 70 "Produit des services du Domaine et ventes diverses
 - Article 7078 - "Autres marchandises".

21 – ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU 1^{er} DEGRE – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES NON AGENAIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005/2006

M. MATEOS – Adjoint au Maire

Sur les 2494 élèves scolarisés à la rentrée de Septembre 2005, 374 sont des non agenais (15 %) dont 89 sur 1000 en maternelle (9 %) et 285 sur 1494 en élémentaire (19 %).

Conformément à la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 24 mars 2003, de mise en place d'un système de répartition intercommunale des frais de scolarité pour les élèves non agenais scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires d'Agen, il convient de fixer pour l'année scolaire 2005/2006, la participation annuelle par élève des communes de résidence.

Cette participation par élève est calculée pour l'année scolaire 2005/2006 sur la base des dépenses 2004 de fonctionnement matériel de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, à l'exception des charges de fonctionnement relatives aux activités périscolaires et en prenant en compte les effectifs à la rentrée de l'année scolaire 2004/2005.

Les dépenses à prendre en compte sont fixées par la circulaire n°89273 du 25 août 1989 et subissent des fluctuations en fonction des dépenses réelles prises en compte, soit pour l'année scolaire 2005/2006 un coût par élève de :

- maternelle : 1 349,32 €
- élémentaire : 445,98 €

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) – FIXE la participation annuelle forfaitaire par élève non agenais à 1 349,32 € en maternelle et 445,98 € en élémentaire,

2°) – DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le :

- Chapitre 74 – Dotation et participation
- Article 7474 – Participation des communes
- Fonction 213 – Enseignement du 1^{er} degré – classes regroupées

22 – CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2005/2008

M. MATEOS – Adjoint au Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la ville d'Agen s'est engagée avec ses partenaires dans différents dispositifs contractuels, notamment un Contrat Enfance et un Contrat Temps Libres avec la Caisse d'allocations familiales, ainsi qu'un Contrat Educatif Local avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et l'Inspection Académique.

Ce dernier dispositif a pour objet de mener et de coordonner l'ensemble des actions d'animation menées en temps périscolaire et extrascolaire afin de favoriser la réussite scolaire de l'enfant, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale, comme il est précisé dans l'instruction interministérielle du 9 juillet 1998.

Il s'appuie sur l'engagement volontaire de tous ceux qui, dans la commune, sont responsables de l'éducation : familles, collectivité, écoles, associations (sportives, culturelles, d'éducation populaire...) et il est soutenu par l'Etat.

Mis en œuvre à la rentrée scolaire 2002/2003, le premier Contrat Educatif Local de la ville d'Agen est arrivé à son terme en juin 2005.

Aussi, il est proposé de reconduire ce Contrat Educatif Local pour trois ans, à savoir de la rentrée scolaire 2005/2006 à juin 2008.

En effet, l'évaluation du précédent contrat, présentée au comité de pilotage Contrat Educatif Local/Contrat Temps Libres, lors de sa réunion du 31 mars 2005, basée sur le témoignage des enfants, des parents, des enseignants, des associations partenaires et comprenant des états statistiques, fait apparaître que les actions réalisées ont contribué à atteindre les objectifs suivants :

- participer au développement harmonieux des enfants,
- associer les parents au projet éducatif,
- développer la coopération entre les partenaires.

Par ailleurs, la coordination municipale du contrat repose désormais sur une structure élargie et cohérente répartie entre les services sport, enfance jeunesse et action scolaire de la ville.

Le 31 mai 2005, ce même comité de pilotage a décidé de reconduire les trois objectifs généraux cités précédemment pour la période 2005/2008, tout en tenant compte des améliorations à apporter à la suite du résultat de l'évaluation 2002/2005 :

- conforter la diversité des activités,
- présenter une restitution des activités proposées aussi souvent que possible,
- améliorer la communication avec les parents,
- développer le partenariat avec les enseignants autour du projet d'école ou d'un thème particulier,

- développer des actions sur le thème de l'hygiène alimentaire et de l'environnement.

Sept opérations sont retenues pour l'année scolaire 2005/2006 :

1) Initiation aux activités sportives, culturelles, scientifiques et premiers secours

↳ **Activités sportives :**

- judo, tennis de table, aikido, karaté (encadrement associatif)
- pelote, basket, rugby, multisports, badminton, disque volant, volley, jeux aquatiques (encadrement par le service municipal des sports)

Partenaires : Judo Club Agenais, SUA Tennis de table, Aïkido Club Agenais, SUA Tennis, Karaté Club Agenais.

↳ **Activités culturelles :**

- théâtre, activités scientifiques et techniques, sensibilisation à la protection de l'environnement naturel, arts plastiques, activités manuelles, cirque, arts du Moyen Age (bâton, calligraphie, enluminure), musique assistée par ordinateur (dont expression vocale), danse afro-moderne, initiation aux premiers secours, hip-hop.

Partenaires : Théâtre Au Bout des Doigts, La Dame Blanche, Les Petits Débrouillards, Récré, Crik'n Co, Temps Danse Hip Hop, Ecole de Savate, ADEM Florida, K Danser.

↳ **Activités prévention santé :**

Initiation aux premiers secours, sensibilisation à l'écocitoyenneté.

Partenaires : Les Petits Débrouillards 47, M. Benoît (moniteur D.E. de secourisme).

2) Initiation au cinéma (FOL 47, Ligue de l'Enseignement, Les Montreurs d'Images, MJC Ste Livrade)

3) Sensibilisation à l'hygiène alimentaire (école E. Reclus, association des parents d'élèves, société de restauration, Comité Départemental d'Education à la Santé, Centre Social de Montanou, médecine scolaire, Ville d'Agen)

4) Aménagement des temps d'accueil périscolaire à Lacour. Opération nouvelle (Ville d'Agen)

- 5) Aménagement des temps d'accueil périscolaire à J. Bara (Association pour l'Education Globale des Elèves à l'école J. Bara)
- 6) Aménagement des temps d'accueil périscolaire à l'école Herriot avec temps calme encadré de 13 h à 14 h par un assistant d'éducation mis à disposition par l'Inspection Académique et atelier steel-drum pour participer à la dynamique du cadre pré-CHAM (classe à horaires aménagés musique) mis en place par l'Inspection Académique
- 7) Création d'un journal de quartier (Amicale Laïque, centre de loisirs des Iles, FRANCAS 47).

Enfin, afin de valoriser les activités menées dans le cadre du CEL, le service des sports organise le Samedi 19 Novembre une journée consacrée à des animations et expositions effectuées par les associations partenaires dans le cadre de la manifestation « Agen Sport Loisirs ».

Les futures opérations concernant les années scolaires 2006/2007 et 2007/2008 feront l'objet d'un avenant au contrat initial.

Le coût total prévisionnel de ces opérations s'élève à 67 488 € avec une participation de la ville d'Agen pour l'année scolaire 2005/2006 de 40 866 €. L'Etat devrait intervenir à hauteur de la moitié des dépenses, hors frais de personnel municipal. Par contre, pour les deux années scolaires suivantes, la participation de l'Etat risque d'être dégressive.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) – APPROUVE la mise en place d'un nouveau contrat éducatif local pour une période de 3 ans de 2005 à 2008,

2°) – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat avec l'Etat ainsi que toute convention de financement s'y rapportant,

3°) – DIT que les dépenses correspondantes seront imputées :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations de droit
et autres organismes privés

Fonction 20 – Services communs

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6288 – Divers

Fonction 20 – Services communs

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6068 – Autres matières et fournitures

Fonction 20 – Services communs

23 – RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN SITUATION D'IMPAYES

M. MATEOS – Adjoint au Maire

Afin d'améliorer la gestion des impayés de restauration scolaire, une convention tripartite entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, la société de restauration Avenance et la ville d'Agen a été signée le 14 janvier 1999. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement amiable par le biais d'une retenue sur les prestations familiales des usagers du service.

Depuis le 1^{er} septembre 2005, la délégation de gestion de service public de la restauration scolaire est confiée à la société Scolarest Compass-Group PLC.

Il convient donc de signer une nouvelle convention tripartite, le principe de cette procédure de recouvrement ayant reçu l'accord de la société Scolarest Compass-Group PLC.

Il est à préciser que le coût de gestion facturé par la CAF de Lot-et-Garonne, d'un montant de 7,80 € par dossier, sera pris en charge par la société Scolarest Compass-Group PLC, dans le cadre de la procédure relative au recouvrement des impayés, conformément à l'article 45 du contrat de délégation du service public de la restauration municipale.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) – APPROUVE la convention tripartite entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, la société Scolarest Compass-Group PLC et la ville d'Agen,

2°) – AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

24 – CONTRAT DE VILLE – APPUI AUX ACTIONS DES CENTRES SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2005

M. MAZIERE – Adjoint au maire

La ville d'Agen en date du 25 juin 2001, a signé une convention d'application territoriale conforme aux orientations du contrat de ville de l'agglomération agenaise pour la période 2000-2006.

Dans le cadre des axes prioritaires, les groupes territoriaux des territoires Sud-est et Nord-est de la ville d'Agen ont approuvé les orientations et les actions proposées, et mises en œuvre par les centres sociaux municipaux sur les territoires concernés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Ces demandes ont été soumises à la validation du comité de pilotage du contrat de ville et approuvées le 13 juin 2005.

Nos actions s'inscrivant dans la durée, les priorités restent les suivantes :

- * une offre d'activités et de services diversifiée
- * des actions favorisant l'implication et la responsabilisation de l'ensemble des habitants dans l'animation de la vie du quartier et permettant de restaurer la place et l'autorité des adultes
- * des actions favorisant la mixité sociale et l'ouverture des cités vers l'extérieur
- * des actions favorisant la socialisation des jeunes et la prévention de l'inadaptation sociale.

Afin d'atteindre ces objectifs, les centres sociaux s'appuient sur un certain nombre d'actions.

Pour le centre social Sud-es :, 4 axes de travail.

Axe 1 - Offre d'activités et de services diversifiés

Objectif 1 - *Prévenir l'inadaptation sociale en permettant un développement et un épanouissement personnel et collectif ainsi qu'une meilleure connaissance de l'environnement social.*

Action 1 : Animer un espace d'accueil ouvert à tous les habitants du territoire et de l'extérieur.

Action 2 : Adapter les permanences de services extérieurs en fonction des besoins des quartiers et inciter progressivement les habitants à se déplacer vers les structures de droit commun en centre-ville.

Action 3 : Accompagnement à la scolarité : accompagnement de l'enfant, implication des parents, partenariat avec les établissements scolaires, médiation famille/école.

Action 4 : Poursuivre les cours d'alphabétisation, diversifier les activités socioculturelles afin de permettre à chacun d'accéder à une plus grande autonomie, de s'épanouir à travers des expériences collectives.

Objectif 2 - *Mettre en place des projets et activités structurantes en direction de la jeunesse en lien avec les adultes.*

Action 5 : Développer des activités, projets, actions de prévention en direction des jeunes, en leur permettant de s'inscrire dans une démarche participative (élaboration, déroulement, évaluation du projet).

Développer des actions en direction des jeunes filles et promouvoir la mixité

Inciter les jeunes à s'investir dans la vie du quartier sur leur temps libre

Action 6 : Entreprendre un travail socio-éducatif sur le long terme en lien avec les parents et les partenaires (prévention spécialisée, PJJ, AEMO, assistantes sociales, mission locale, etc.);

Action 7 : Mise en place de chantiers "Ville Vie Vacances" pour permettre aux 16-18 ans le plus en difficulté d'acquérir une première expérience professionnelle, d'autofinancer un projet personnel ou collectif.

Action 8 : Développer un "pôle jeune" à partir de la salle de Barleté.

Objectif 3 - *Développer des actions de soutien à la fonction parentale en particulier en direction des familles monoparentales fortement représentées sur le territoire.*

Action 9 : Favoriser la participation des parents

Action 10 : Favoriser les rapprochements entre différentes générations en créant des lieux et opportunités de dialogue.

Axe 2 - Implication des habitants

Objectif - Faciliter la création de lieux d'échanges et d'écoute. Participer à la vie collective pour "mieux vivre ensemble", revaloriser la place des habitants.

Action 1 : Soutien aux initiatives des habitants

* Promotion du "Fonds de Participation des Habitants", enveloppe financière du Contrat de ville destinée à soutenir les initiatives collectives des habitants (dispositif géré par un collectif d'habitants du NE et SE, soutenu par le Centre social et suivi par la Communauté d'Agglomération d'Agen).

* Projet de requalification du quartier Tapie : élaboration d'un diagnostic et concertation avec les habitants sur le futur projet, réflexion sur les équipements du territoire en lien avec le projet.

* Projet de réaménagement de Barleté, en partenariat avec Agen Habitat : concertation avec les habitants, "l'Etoile de l'Avenir" association créée en 2003 et soutenue par le centre social.

* Invitation des habitants et associations aux groupes territoriaux du Contrat de ville.

Action 2 : Soutien aux associations

* Prêt de matériel, aide à la création et suivi des associations/soutien technique et logistique (2 associations créées en 2003)

Axe 3 - Favoriser l'ouverture des cités vers l'extérieur

Objectif 1 - *Eviter l'enfermement des cités sur elles-mêmes en favorisant les actions globales et les rencontres entre différentes cités.*

Action 1 : Organisation d'une seule fête des quartiers comprenant des temps forts sur chacune d'elle et impliquant des habitants de tout le territoire et de l'extérieur.

Action 2 : Le journal de quartier "SUD-EST INFO"

Pour améliorer la communication entre les habitants au sein du quartier sud-est, favoriser la participation des différents intervenants de la vie sociale au sein du quartier, mettre en valeur la dynamique existante sur le quartier, avec une attention particulière pour les habitants de la cité Passelaygues démunie en terme d'équipements et de vie associative.

Objectif 2 - *Favoriser la mise en place des activités en dehors du territoire, la participation d'habitants d'autres territoires et la rencontre entre habitants de différentes origines sociales, économiques et culturelles*

Action 1 : ouverture sur la ville

* Information, orientation, accompagnement vers les services de droits communs de la ville.

* Partenariat avec associations du centre ville, dispositif banque des sports

* Organisation de séjours et sorties jeunes et familles à l'extérieur du territoire

* Organisation de chantiers VVV en milieu rural

* Participation aux activités de personnes extérieures au territoire

Action 2: Améliorer la communication entre les cités et avec l'extérieur.

* Faire connaître le Centre social (stratégie de communication auprès des médias afin de valoriser les actions locales)

* Soutenir la communication entre les associations, les partenaires, les habitants et le centre social.

Axe 4 - Favoriser et animer le partenariat

Objectif 1 - *Définition, réflexion et articulation des différentes actions sur le territoire Sud-est.*

Action 1 : Le groupe territorial

Réflexion, création et évaluation des projets du Contrat de ville avec la participation des habitants, des associations et des partenaires ; soutien aux habitants afin de faciliter leur participation au groupe territorial.

Action 2 : Mise en place de groupes de réflexions thématiques qui devront déboucher sur des actions concrètes visant à favoriser l'implication des habitants et à améliorer la vie sociale du quartier :

* santé

* vacances familles en collaboration avec le centre social de Montanou

* culture en collaboration avec le centre social de Montanou

* actions collectives femmes à Barleté

Mise en place d'une activité théâtre en lien avec l'alphabétisation, sorties et activités à l'extérieur du quartier

Action de prévention : éducation des enfants, santé

* Projet de requalification de Tapie : réflexion avec partenaires et habitants sur le futur projet afin de veiller à améliorer la vie des habitants, l'ouverture sur les autres cités et d'assurer une répartition et une utilisation équitable des équipements.

Action 3 : Rencontres régulières avec différents partenaires sociaux :

* Informations et échanges sur les projets et meilleures connaissances des rôles et missions de chacun, analyse et réflexions, régulations communes sur des situations rencontrées et le suivi de familles ou individuel, mise en place de projets.

Pour le centre social Nord-est : 5 axes de travail

Axe 1 - Actions et activités favorisant l'ouverture du quartier sur la ville, la mixité sociale

Action 1 : Le journal de quartier

Journal réalisé par les habitants, dirigé par un comité de rédaction constitué des habitants et de partenaires (CMS, écoles, associations, CLSH, Bibliothèque de quartier), coordonné par le centre social. Parution trimestrielle.

Action 2 : Atelier artistique

Atelier de création écrite et musicale dirigé par une artiste, coordonné par une animatrice (2 ateliers par semaine en période scolaire)

Action 3 : Événementiels, prêt de salles

Actions 3 - 1 : Fête de quartier

Fête organisée avec les habitants, soutien des partenaires (écoles, halte garderie, associations, bibliothèque, CLSH, équipe prévention, CDPA...)

Actions 3 - 2 : Événements divers

Associations, organismes et institutions qui souhaitent organiser des réunions, conférences, répétitions...dans le quartier.

Axe 2 - Actions favorisant l'implication et la responsabilisation de l'ensemble des habitants dans l'animation de la vie de quartier

Action 1 : Soutien association

Soutien pédagogique et logistique aux associations du territoire nord-est, favorisant des liens entre elles (centre social et ASSO 47).

Action 2 : Groupes de paroles (femmes, jeunes, réflexion accompagnement scolaire)

Action 2 - 1 : groupe de réflexion lié à l'accompagnement scolaire

Organiser des temps de réflexion entre les parents, les établissements scolaires et différents partenaires (ZEP, CMS, CLAP) pour échanger sur la scolarité des jeunes et définir la place de chacun dans leur accompagnement.

Action 2 - 2 : comité des jeunes

Groupe de travail constitué à la demande de jeunes âgés de 14 à 25 ans pour échanger sur la vie des jeunes dans et à l'extérieur du quartier et améliorer la cohabitation jeunes et adultes dans la cité.

Action 2 - 3 : groupes de femmes

Un groupe de femmes, accompagné par le centre social, s'est constitué pour échanger sur les problèmes d'éducation, de drogue, d'insécurité et sur le "comment vivre ensemble ?".

Partenaires : police municipale, élus...

Action 3 : Accompagnement de projets

Favoriser l'émergence de projets et d'initiatives et accompagnement des initiateurs dans l'acquisition des savoir-faire nécessaires à leur concrétisation.

Action 4 : Travail de proximité (entrées...)

Suite aux réunions dans les entrées...un constat : l'entrée est une unité où les relations sont bonnes et où l'expression est possible. Actions pour amener les habitants les plus isolés à une socialisation plus large.

Axe 3 - Services répondant aux besoins spécifiques de la population pour l'accès à l'autonomie

Action 1 : Accueil et services spécifiques (photocopies, fax, téléphone, CV...)

Ce service, primordial pour le centre social consiste à accueillir tous les jours ouvrables, le public : orientation, information, échange, premiers services rendus...afin de faciliter le quotidien et favoriser la socialisation. Ce service permet une meilleure connaissance de la population, de ses besoins et envies, le repérage de situations difficiles. C'est également un trait d'union entre l'équipe du centre social et les usagers. Enfin, ce service permet de saisir les opportunités favorisant l'émergence d'initiatives ou de projets d'habitants.

Action 2 : Permanences de services extérieurs - CIDF - Mission locale - Atout Plie - ... Ces permanences sont mises en place à partir des besoins repérés par la population.

Action 3 : Accompagnement scolaire

Ce service permet une aide aux parents ne disposant pas des ressources nécessaires à l'accompagnement de leurs enfants dans la scolarité (supports pédagogiques, espaces favorables, savoir-faire...). C'est également un accompagnement pour les devoirs des jeunes inscrits en primaire et collégiens.

Action 4 : Atelier bricolage

Il s'agit de mettre à la disposition des habitants du territoire nord-est un local, des outils et un technicien pour leur permettre de réaliser des

petites réparations de meubles, électroménager, cycles...et ainsi faire des économies. Pour les personnes les moins autonomes, l'animateur peut se déplacer à domicile. Partenaires Le Creuset, CMS.

Action 5 : Médiation

Un médiateur, dans l'équipe du centre social, assure un service d'accompagnement des personnes les moins autonomes dans différentes démarches de la vie quotidienne.

Action 6 : Atelier couture

Cette action permet à des femmes du territoire nord-est d'apprendre à coudre, de valoriser le savoir-faire et la créativité, de réaliser des économies, d'échanger...(partenariat : Le Creuset)

Action 7 : Actions collectives

Ces actions consistent à informer les habitants sur des thèmes pour lesquels ils nous sollicitent et à accompagner des groupes dans la réalisation de projets individuels ou collectifs (information, logements, préparation des vacances en familles)

Partenaires : CMS, CAF, MSA, Agen-Habitat, Equipe Prévention.

Action 8 : Banque des sports

Ce service permet le cofinancement (familles...) de la licence d'une inscription à un cours de pratiques sportives ou artistiques dans les clubs et structures de la ville. Les animateurs assurent un suivi du jeune et favorisent des relations entre structures, la famille et le jeune.

Axe 4 - Actions favorisant la socialisation des jeunes

Actions 1 : Activités sportives (VTT, Musculation...)

Cette action consiste à favoriser l'acquisition de compétences dans différentes disciplines sportives au travers de pratiques régulières de manière à valoriser la personne et lui permettre d'intégrer des groupes à l'extérieur de la cité.

Action 2 : Raids sportifs

Organisés par diverses structures, les raids permettent la pratique de différentes disciplines sportives et des rencontres nationales, voire internationale. C'est l'aboutissement de pratiques sportives dans la cité.

Action 3 : Activités artistiques

Cette action, très liée à la culture hip hop permet l'acquisition de compétences dans le domaine du chant, de la danse, les échanges avec d'autres jeunes de la ville. De même, cette action peut se concrétiser par l'organisation de camps ou de sorties.

Action 4 : Activités camps et sorties

Ces actions sont préparées, réalisées et évaluées avec les jeunes.

Action 5 : Chantier de jeunes

Ces chantiers, encadrés par un animateur technique, permettent aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, de découvrir le monde du travail dans de

bonnes conditions. Les réalisations, au début dans le quartier, vont être délocalisées en Dordogne, voire à l'étranger.

Axe 5 - Le partenariat

Action 1 : Groupe de veille éducative

Ce groupe de partenaires (écoles, réseau d'aide, bibliothèque, CMS) échange à partir de jeunes scolarisés en difficultés afin d'intervenir dès le plus jeune âge et prévenir des déviations futures.

Action 2 : Groupe conduites à risques

Ce groupe, constitué d'intervenants de différentes structures spécialisées dans la prévention des conduites à risques (RESEDA, Aides 47, CDPA, CIDF, La Verrière, Equipe prévention) permettent aux professionnels de l'animation ou éducation spécialisée d'analyser des situations vécues et de mettre en œuvre des actions préventives auprès des jeunes.

Action 3 : Rencontres formelles partenaires

Tous les professionnels intervenant dans la cité se réunissent une heure par mois autour d'un "petit déjeuner" pour échanger sur la vie dans le quartier et acquérir, ainsi, une culture partagée de la cité.

Le coût total de cette programmation se répartit de la manière suivante :

Territoires	Coût total	Sub. CAA	Sub. Etat	TOTAL C.V.	Financement CAF
Agen Nord-est	407 750	22 500	22 500	45 000	44 500
Agen Sud-est	466 350	27 500	27 500	55 000	35 000

Mme FRANCOIS-PONCET

M. le Maire, nous sommes surpris de constater qu'après 4 ans d'activité - puisque la convention a été signée en 2001- vous puissiez présenter un tel rapport sans faire de bilan d'étape.

Nous savons tous que ce domaine est très difficile, et que personne ne peut faire le procès de personne. Mais plus que ce rapport, qui n'est qu'une déclaration d'intentions, nous aurions aimé que vous nous disiez, au bout de 4 années, où en est le contrat de ville : ce qui a réussi ou échoué, dans quels quartiers cela a marché ou pas, quelles actions communes sont à mener, etc.

Cela serait pour nous tous, beaucoup plus intéressant et nous permettrait de prendre conscience de ce qui fonctionne ou pas.

M. MAZIERE

Madame, nous vous avons fait parvenir les bilans d'activités de chaque secteur Sud-Est et Nord-Est. Ces bilans présentent concrètement les actions conduites et précisent les points forts et les points faibles ainsi que les diverses difficultés rencontrées.

M. VEYRET

Ce rapport concerne la Politique de la ville déclinée au niveau de la ville d'Agen. Mais comme vous le savez, nous n'avons pas la responsabilité du Contrat de ville qui est de la compétence de l'agglomération.

A l'époque où j'étais Président de la Commission Politique de la ville de la CAA, j'avais demandé un rapport d'étape qui a été fait en 2003. Le consultant a rendu, après 6 à 8 mois d'enquête, ses conclusions qui devaient permettre de réorienter les actions du contrat de ville.

Ce qui est apparu dans ce rapport –mais malheureusement n'a pas été suivi d'effets- est que la territorialisation du Contrat de ville -60 % pour la ville d'Agen et 40 % aux autres territoires- était une erreur puisque 80 à 90 % des problématiques sont situés sur la ville d'Agen. Par ailleurs j'ai été profondément choqué par le financement, dans le cadre du contrat de ville, d'actions territorialisées comme des cours de sophrologie dans certaines communes ou la mise en place d'espaces de jeux dans un territoire dont on sait qu'il a vu, par hasard, quelqu'un en situation d'exclusion –je ne citerai pas le lieu-.

J'ai toujours dénoncé l'utilisation « de guichet » des fonds du contrats de ville, c'est-à-dire de chercher comment mettre dans le contrat de ville les projets que l'on souhaite réaliser afin de trouver des financements –par exemple des actions menées au Musée, ce qui m'avait profondément choqué-.

Nous avons donc retiré ce genre de dossiers, et fait des efforts particuliers dans le droit commun, pour que la culture puisse s'ouvrir à tous. Je n'ai d'ailleurs, au niveau de la Communauté d'agglomération, pas toujours été suivi sur ce sujet.

Pour en revenir au bilan d'étape, il précisait un certain nombre de difficultés à aplanir et qui ne l'ont pas encore été aujourd'hui.

En ce qui concerne la politique que nous menons au niveau des centres sociaux, vous avez été destinataires du rapport d'activités et je pense comme vous que « *nul ne détient la vérité en ce domaine* ». C'est par l'expérimentation que nous parviendrons à faire progresser les choses. Par contre, je pense que notre personnel est particulièrement professionnel et que, du fait qu'il est amené à gérer des situations très difficiles, il doit être mise en place une rotation de ces personnels afin de ne pas trop les mettre en difficulté ni les décourager.

Nous avons un exemple de ce que peut être l'action culturelle dans des quartiers en difficulté -je pense au Florida-. Puisque les gens veulent bénéficier, au sein de l'agglomération, des financements du contrat de ville, qu'ils aillent jusqu'au bout des choses et qu'ils disent : *« nous acceptons des financements du contrat de ville et en échange, nous reconnaissons le Florida et nous payons pour le Florida »*. Car nous sommes les seuls, avec l'Etat et le Conseil général, à financer cette structure qui agit sur l'ensemble du territoire et qui fait un travail au bénéfice d'un public issu des quartiers en difficulté.

A mon avis, il n'y aura bientôt plus de contrats de ville, mais des chartes pour une contractualisation avec les territoires concernés. Et nous y gagnerons en clarté, en optimisation et en justesse d'utilisation des fonds. En effet, les enveloppes du contrat de ville sont limitées et je trouve actuellement scandaleux qu'elles soient amputées de fonds qui ne sont pas destinés au public prioritaire.

Quant à la ville d'Agen, heureusement qu'elle ne compte pas seulement sur les fonds du contrat de ville, sinon elle ne ferait rien. Car la politique de la ville coûte plus d'un million d'euros par an. Mais ne pas hésiter à mettre de l'argent dans ce domaine nous permet de régler un grand nombre de problèmes.

Et j'ai été très heureux que le Préfet me dise : *« le partenariat étroit entre la ville et les services de l'Etat a permis de déboucher sur un résultat concret : une baisse importante de la délinquance »*.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération, les subventions ci-dessus pour aider au financement des différentes actions.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres subventions auprès du FASILD, de la Caisse d'Allocations Familiales.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et les documents nécessaires avec l'Etat et avec les différents organismes financeurs concernant les actions Politiques de la ville.

4°) DIT que les dépenses et les recettes correspondant à l'ensemble des opérations subventionnées indiquées ci-dessus sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Article 74718 : Subventions Etat

Fonction 7475 : Participation groupement de Collectivités

020 : Administration générale de la Collectivité.

25 – CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2005 AU TITRE DE LA MOUS

M. MAZIERE – Adjoint au maire

La Ville d'Agen, en date du 25 juin 2001, a signé une convention d'application territoriale conforme aux orientations du contrat de ville de l'agglomération agenaise pour la période 2000-2006.

Dans ce cadre, un financement est prévu pour les villes dotées d'une équipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.), ce qui est le cas de la ville d'Agen.

A ce titre, le comité de pilotage du contrat de ville en date du 13 juin 2005 a validé le principe d'une dotation totale de 48 784 € pour la ville d'Agen ainsi répartie :

- versement de 24 392 Euros par la CAA
- versement de 24 392 Euros par l'Etat.

M. VEYRET

La ville d'Agen est la seule qui n'utilise pas les crédits MOUS dans son budget général. Ils servent uniquement à rémunérer les intervenants dans le cadre du contrat de ville. Or compte tenu de la diminution du budget de l'Etat, la ville avait des difficultés de financement. Nous avons obtenu de l'Etat qu'il ne diminue pas les crédits MOUS.

M. MAZIERE

Effectivement, sur Agen, les crédits MOUS servent réellement à financer les postes des intervenants dans le cadre de la politique de la ville.

L'effort réalisé par la ville dans les 3 à 4 dernières années au niveau du personnel des quartiers est colossal. En effet, les emplois jeunes ont été pérennisés et tous les jeunes doivent suivre une formation dans le cadre de leurs fonctions.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération, les subventions ci-dessus mentionnées

2°) DIT que les dépenses et les recettes correspondant à l'ensemble des opérations subventionnées indiquées ci-dessus sont inscrites au budget de l'exercice en cours

Chapitre 74 : Dotations et participations

Article 74718 : Subventions Etat

Fonction 7475 : Participation groupement de Collectivités

020 : Administration générale de la Collectivité.

26 – CONTRAT DE VILLE – DOTATION DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – ANNEE 2005

M. MAZIERE – Adjoint au maire

La participation de la population est au cœur de la Politique de la Ville qui par essence, doit associer le plus étroitement possible les élus et les habitants.

Au-delà du fait qu'il convient de leur permettre de participer à l'élaboration des projets les concernant et de se prononcer sur les priorités touchant à leur cadre de vie, il s'agit aussi de les inciter à prendre des initiatives autonomes.

L'existence du Fonds de Participation des Habitants, qui vise à soutenir les actions collectives des citoyens, constitue donc une priorité.

Cet outil, tout en étant un vecteur de participation et de qualification des habitants, favorisera aussi la démocratie locale en permettant de conforter les capacités individuelles et collectives à s'organiser.

Par délibération en date du 17 mai 2004, vous avez attribué à ce dispositif une subvention de 1000 €.

En 2004, 6 projets ont été financés pour un montant total de 1800 €, tous portés par des habitants des quartiers classés en ZUS.

Afin de leur permettre de poursuivre le travail engagé, il conviendrait de leur attribuer une subvention pour 2005 de 1000 €.

M. MAZIERE

Les sommes attribuées vont de 175 euros pour un goûter à 111 euros pour une activité de tennis ballon, et 394 euros pour une sortie familles à Arcachon. Ce sont toutes des petites actions initiées par les habitants du quartier.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à reverser au Fonds de Participation des Habitants, au titre de l'année 2005, la somme de 1 000 Euros.

3/- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Chapitre : 65 : Autres charges de gestion courante

Article : 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction : 524 : Autres services.

27 – PROJET TAPIE – ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE 6 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme Catherine PITOUS, Adjoint au Maire

La Ville d’Agen s’est engagée dans un projet urbain global qui porte à la fois sur le centre ville (ZPPAUP, OPAH RU, PRI, RHI) mais aussi sur ses zones périphériques (programmes d’amélioration des espaces publics, réhabilitation de logements sur les cités Paganel et Rodrigues).

Le projet de rénovation urbaine du site Tapie-Mondésir s’inscrit pleinement dans cette démarche.

La Ville d’Agen et l’Office Municipal HLM s’orientent vers une opération de réhabilitation lourde du quartier incluant également des opérations de démolition/reconstruction.

Le projet de requalification d’un quartier de la cité Tapie Mondésir de 260 logements porte sur un ensemble de problématiques patrimoniales, sociales, et économiques. En effet, ce projet aura des répercussions sur la qualité du bâti, l’évolution du quartier, son organisation spatiale et sa relation au reste de la ville.

Une première étude, confiée au CREHAM a permis de poser un diagnostic, de définir les enjeux de la rénovation de la cité, et de valider les grands principes d’aménagement.

Par délibération en date du 14 Février 2005, la ville souhaitant poursuivre cette démarche a missionné le cabinet d’études HTC Habitat et Territoire Conseil pour l’accompagner dans l’élaboration du projet.

Une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage a été engagée afin d’affiner le programme d’actions du projet définitif et de constituer le dossier ANRU dans les formes requises.

Le coût de cette étude s’élève à 42 380 € HT soit 50 686 € TTC.

Cette étude pouvant être subventionnée par l’Etat ainsi que le Conseil régional, le plan de financement proposé est le suivant :

Etat	21 190 € (50 %)
Conseil Régional	11 450 € (27 %)
Ville	9 740 € (23%)

Mme PITOUS

Travaillant dans le logement social, ce dossier me tient particulièrement à cœur.

Or j'ai vécu une réunion récemment à la communauté d'agglomération qui m'a profondément meurtrie. En effet, nous avons besoin d'un engagement de la CAA -les règles étant établie ainsi- et nous avons beaucoup de mal à l'obtenir.

Personnellement, je ne peux pas en vouloir à M. Borloo pour sa politique volontariste en matière de logement social, bien au contraire. Les personnes qui travaillent dans les cités et qui respectent ces populations ne peuvent que souhaiter la réussite de cette politique. Or j'ai eu le sentiment, lors de la réunion à la CAA, que les populations étaient prises en otage, et je ne peux pas accepter cela.

Nous ne pouvons pas présenter le dossier ANRU sans l'engagement de principe de tous les partenaires –ville, région, département et communauté d'agglomération-. Et j'insiste beaucoup pour que chacun, à son niveau, agisse afin d'obtenir tous ces soutiens.

Nous devons déposer ce dossier d'ici le 15 novembre. Et si nous n'avons pas, au moins, un engagement de principe de la CAA, ce dossier ne sera certainement pas accepté. Et je trouverai cela très dommage car le besoin est réel de réhabiliter ce quartier.

Je suis profondément meurtrie, je le dis, et je vous encourage mes chers collègues, à voter ce rapport.

M. MAUROUX

Je suis également très sensible à ce projet. En effet, j'ai participé aux premières phases de la réhabilitation de Tapie. Et je suis, comme vous, inquiet de nous voir en 2005, soit 5 ans après l'achèvement de la première phase, loin de la phase de réalisation.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les dispositifs de démolition-reconstruction mis en œuvre par le plan Borloo. Et, si nous perdons encore du temps, j'ai peur que nous ne puissions plus bénéficier de ce dispositif.

Je me demande si les divers épisodes que nous avons connu récemment à la CAA ne trouvent pas là une de leurs conséquences. Et j'engage la ville d'Agen à siéger, à participer, à peser sur le fonctionnement de la CAA. Or actuellement, cela n'est pas le cas car vous avez une politique de la chaise vide qui fait que la position de la ville, sur ce genre de dossiers, s'affaiblit.

Je suis tout à fait d'accord avec toi, Cathy, pour dire que ce dossier est important et que les populations n'ont pas à pâtir de rivalités ou d'animosités

Mme PITOUS

Je vais maintenant parler avec la casquette d'Agen Habitat qui avait déjà entrepris une étude sur le patrimoine. Entre temps, le dispositif ANRU s'est mis en place, avec des règles intégrant non seulement le patrimoine mais aussi tous les espaces

publics. Ce qui aboutit, non plus aux opérations de reconstruction comme nous avons pu les connaître il y a 7 ou 8 ans, mais à une véritable rénovation urbaine. En outre, la règle du 1 pour 1 -1 démolit pour 1 reconstruit- donne au projet une tout autre ampleur.

Je vais laisser le Maire faire son intervention. Mais je redis que nous n'avons pas le droit de régler nos comptes sur le dos des populations en difficulté. Et j'insiste sur le fait que, même si ce n'était pas le projet ANRU, il faudrait absolument faire quelque chose sur Tapie.

Le problème à la CAA ne se limite pas au fait de siéger ou non. Les élus de la CAA, qu'ils soient de droite ou de gauche, associent le logement social aux personnes en difficulté et à la mixité sociale. Ils semblent n'avoir rien compris au logement social

M. MAUROUX

Cet état de fait existait déjà à l'époque et nous parvenions à le compenser un peu en insistant et en pesant sur les dossiers.

M. VEYRET

Je souhaiterais que l'on cesse de parler de règlement de compte. Car si règlement de compte il y avait, il s'accompagnerait d'un changement d'attitude.

Or quels sont les points d'achoppement avec la CAA ? Ils sont ceux que vous avez rencontrés vous-même à l'époque, sur des compétences différentes, au sein du District et de la Communauté des communes, et que nous continuons à rencontrer.

La ville d'Agen fait partie aujourd'hui d'une communauté d'agglomération où l'ensemble des charges de centralité n'est pas partagé. Ce qui a conduit la ville à prendre des positions qui ont fait évoluer les choses dans certains domaines mais pas dans tous.

Deuxièmement, la ville d'Agen est le lieu où se trouvent concentrés l'ensemble des logements sociaux –plus de 80 %-, avec un refus des autres communes de l'agglomération d'augmenter leurs quotas malgré l'obligation qui leur est faite par la Loi SRU. Nous avons demandé le respect de cette Loi et du PLH qui donne à la CAA la responsabilité obligatoire d'équilibrer le logement social et de contrôler le respect des quotas des différentes communes. Mais à force de louvoyer, le PLH n'est toujours pas sorti.

Nous travaillons depuis longtemps sur le dossier Tapie, et la ville a souhaité qu'il soit mis au cœur d'un projet d'agglomération. Je pense que tu étais présent à la Région, lors de la réunion où Jacques Clouché est venu présenter le projet d'agglomération de la ville, dans lequel figurait un volet sur la restauration urbaine du quartier de Tapie. Comme l'a dit Catherine, l'Etat a étoffé et fait évoluer son dispositif, passant d'un aspect patrimonial à une rénovation urbaine incluant les quartiers périphériques.

La CAA nous a répondu qu'elle était consciente de l'importance du projet Tapie. Mais la question est de savoir où seront localisés les logements démolis qui sont à reconstruire hors site. Et elle demande non pas au Maire de la ville d'Agen mais au Président d'Agen Habitat –qui n'a aucune compétence pour le faire-, de convaincre les autres communes d'accepter la reconstruction de ces logements sur leurs territoires. Cela est un comble ! D'autant plus qu'Agen Habitat, qui avait, en son temps, demandé la possibilité d'intervenir sur un périmètre plus large que celui de la ville d'Agen, s'était vu opposer une fin de non-recevoir.

Par contre, les directions d'Habitatys et de Logis 47, qui interviennent sur d'autres communes et conscientes de l'importance du projet, ont déclaré accepter de reconstruire ailleurs une partie de ces logements. Mais les Maires des autres communes tentent de l'empêcher, car alors les gens de Tapie iraient sur Boé, Bon Encontre, le Passage..

Chacun sait que les difficultés existent entre la CAA et la ville d'Agen, notamment par la position de la ville sur des projets commerciaux.

Sur cette affaire, la CAA dit qu'elle ne peut donner un accord de principe sans connaître le montant de sa participation. Mais personne ne peut dire combien cela va coûter puisque nous ne savons pas jusqu'où ira l'ANRU, qui peut aller jusqu'à 98 % dans les démolitions, et entre 10 et 30 % pour les reconstructions. La participation des partenaires dépendra donc des capacités de financement de l'ANRU -dont le directeur nous a dit qu'ils ne pourraient financer que 40 dossiers-.

La Région, quant à elle, a participé au Comité de pilotage depuis le début, et est réellement avec nous. Or, la participation de la Région risque d'emporter la décision au niveau de l'ANRU. Par contre, la Communauté d'agglomération refuse de donner l'accord de principe que nous lui demandons.

Aussi lorsque nous entendons –dixit un ancien fonctionnaire de l'Etat- que tout est de la faute de l'Etat « *qui exerce un hold up sur les finances des collectivités* », je ne peux que m'insurger. Car l'Etat est en capacité d'apporter une aide, mais seulement à des personnes qui sont unies. Et renvoyer, sur ce dossier, la responsabilité sur l'Etat signifie que certains espèrent « plomber » ce dossier, non pas pour ennuyer la ville d'Agen mais afin d'éviter un investissement et la construction de logements sociaux qui risquent de déborder du territoire de la ville centre.

J'ai reçu un courrier -que j'ai dénoncé- disant : « nous interviendrons d'une part sur la reconstruction car nous avons participé à la mise en place d'un régime particulier d'aides pour la reconstruction des logements sociaux, et d'autre part sur les logements qui seront reconstruits hors site de la cité Tapie ». A mon avis, le pacte républicain est mis à mal, car cela signifie qu'il y aurait un site sur la ville d'Agen et la communauté d'agglomération exclu du territoire des reconstructions. Et les réponses sont gênées.

La ville d'Agen siège à la CAA mais ne fait pas partie d'un bureau, d'un exécutif. Elle siège cependant au sein du Conseil communautaire qui est l'instance de décision. Je n'ai donc pas besoin d'être au bureau pour peser sur les décisions. Mes questions

ne portent pas sur la gestion des voiries ou des crues, car nous sommes tous d'accords sur ce genre de dossiers.

Mon problème est de savoir comment vont évoluer la politique de la ville, la répartition des charges de centralité, le logement social. Et sur ces questions, il s'avère impossible d'obtenir des réponses claires et fermes du bureau. Ainsi donc, quelle est l'utilité d'y être ? Aucune.

Et je préfère ne pas assumer, dans ces domaines, la responsabilité d'un échec inévitable très grave pour l'équilibre de cette agglomération. Car les populations en difficultés seront toujours refoulées vers la ville-centre, et Agen poursuivra sa mission de mixité sociale alors qu'ailleurs, des zones seront protégées. Or, dans ces zones protégées, la population bénéficie des taxes d'habitation les plus basses alors qu'il s'agit de la population la plus riche, et que le potentiel fiscal y est le plus fort.

Il échoit donc aux populations défavorisées de payer les charges de centralité pour les populations les plus riches, au bénéfice de celles qui paient le moins de taxe d'habitation. Vous comprenez bien que cela constitue pour moi un combat que je mènerai jusqu'au bout, là où je suis. Et j'espère que, dans ce combat, je ne resterai pas seul, car il s'agit d'une question d'équilibre et de survie pour la ville d'Agen.

Je considère que ce combat peut être mené sans forcément faire partie du bureau de la communauté, celui-ci portant une part de la responsabilité de cet état de fait.

M. QUERBES

Sur ce dossier important, puisqu'il touche la question clé du logement social, je souhaite donner un autre éclairage.

Il existe aujourd'hui une grave crise du logement social, liée pour une part non essentielle à l'indisponibilité de logements sociaux, mais surtout induite par des problèmes d'accession, pour des revenus faibles ou modestes, au logement social. Car nous avons élargi le nombre de bénéficiaires du logement social à des catégories financières plus élevées et aujourd'hui, les coûts de réalisation de ces logements font que le niveau de loyer ferme ce type de logements sociaux à des très nombreuses catégories de personnes.

Pourquoi ? Parce que la politique d'aide publique de l'Etat a été essentiellement consacrée, au cours de ces dernières années, aux aides spéculatives –par exemple le plan de Robien-. En effet, les trois-quart des aides publiques sur le logement sont attribués aux logements défiscalisés, ce qui réduit les aides de l'Etat sur d'autres financements -cf le congrès des sociétés d'HLM qui vient de se tenir-. Mais cela pèse aussi sur la spéculation, c'est-à-dire sur le niveau des locations et des achats, les offices d'HLM étant eux-mêmes en difficulté par rapport au prix du foncier.

Dans cette grave crise, la politique de l'ANRU –dont nous discutons sur ce rapport- est sans doute la politique la moins critiquable, dans la mesure où elle est respectée, comme le fait la ville d'Agen. Et dans cette problématique agenaise, nous devons féliciter la Ville pour son ambition de reconstruire les logements détruits dans le

cadre du quartier et de la ville. Car nous voyons souvent, au plan national, des collectivités faire des programmes pour bénéficier des fonds, mais dans lesquels l'équivalent des reconstructions n'est pas assuré dans la ville siège et de plus, les localisations ne sont pas toutes indiquées.

Nous avons évoqué la politique du logement, mais également la politique de la centralité. Ce problème n'est pas propre à la ville d'Agen et à l'agglomération de l'agenais. En effet, l'association des maires des villes moyennes revendique le fait que la DGF (dotation globale de fonctionnement) soit attribuée en tenant compte de ces charges de centralité.

Mais existe aussi la problématique du respect de la loi SRU dans sa globalité, à savoir la politique du logement social mais aussi la politique du déplacement urbain. Un journal a publié une étude disant que « plus le nombre de mètres carrés loué est faible, plus les frais de transport sont élevés ». Ce qui signifie que les gens louent ou achètent de plus en plus loin des centres ville et de leur lieu d'activité.

Il y a donc des choses à régler sur le plan communal et intercommunal sur l'agenais. Mais nous sommes aussi dans une problématique générale qui doit nous amener à agir globalement sur ces questions.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1) APPROUVE le plan de financement proposé,

2) AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat et des Collectivités Territoriales ou de tout autre organisme les subventions les plus élevées possible,

3) DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours correspondant à cette opération

classe 7 :	Comptes de produits
Chapitre 74 :	Dotations et Participations
74718 :	Subventions Etat
7472 :	Participation Région

28 – PROGRAMMATION DE GRANDS EVENEMENTS – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LA SOCIETE BLEU CITRON

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Par délibération du 4 octobre 2004, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention de partenariat culturel avec la SARL Caramel Blanc pour programmer une offre régulière de grands événements culturels sur la saison 2004-2005.

La qualité de la programmation et le succès rencontré auprès du public nous encourage à pérenniser ce type de partenariat sur la prochaine saison.

C'est ainsi que nous avons accueilli Jamel Debbouze au stadium avec 1500 personnes, Isabelle Boulay au parc des expositions avec 1100 personnes, Celtic Legend au stadium avec 1000 personnes et Calogero au parc des expositions avec 4500 personnes.

La société Caramel Blanc ayant connu une évolution dans sa structure juridique, c'est la SARL Bleu Citron qui reprendra ce partenariat.

La proposition de Bleu Citron reposera sur une programmation minimale de 4 grands spectacles annuels en priorité au parc des expositions.

A ce jour, elle nous propose les spectacles suivants :

- 9 décembre : Bernard Lavilliers (parc des expositions)
 - 5 avril : Franck Dubosc (parc des expositions)
 - 27 avril : Anthony Kavanagh (parc des expositions)
- Un quatrième spectacle est en cours de négociation.

En contrepartie du risque financier assumé par Bleu Citron à titre d'organisateur de ces spectacles, la ville d'Agen apportera une contribution d'un montant de 30 000 €uros TTC avec mandatement d'un acompte de 50 % en novembre 2005 et du solde en avril 2006.

Cette somme est destinée à compenser une partie des coûts de location et d'aménagement du parc des expositions et permettra par ailleurs à Bleu Citron de maintenir des tarifs de places égaux ou inférieurs au marché national.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat culturel avec la SARL Bleu Citron pour programmer une offre régulière de grands évènements culturels pour la saison 2005-2006.

2/- DIT qu'une dotation de 30 000 €uros TTC sera accordée à la SARL Bleu Citron, à la fois pour maintenir des prix de places égaux ou inférieurs au marché national et pour compenser une partie des frais de location et d'aménagement du parc des expositions.

3/- DIT que les crédits seront ouverts en dépenses aux BP 2005 et 2006
au :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Article 6288 : autres

Fonction 020 : administration générale de la collectivité

29 – MUSEE – ACTIVITES EDUCATIVES – DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années, le musée des Beaux-Arts d'Agen a mis en place un programme d'activités culturelles et éducatives en direction de tous les publics, et en particulier au public jeune, pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et au patrimoine. Ces actions visent un rapport privilégié avec les œuvres dans une approche favorisant le dialogue, l'observation, la curiosité, le sens critique mais aussi l'expression plastique. Elles se déroulent à la fois dans le temps scolaire en étroite collaboration avec l'Education nationale et hors temps scolaire avec les Centres de loisirs, les structures Petite Enfance, les familles et les associations,.

Lieu de découverte et de plaisir, le musée propose pour ces jeunes des actions culturelles diversifiées et adaptées à chaque âge tels : ateliers contés, ateliers de pratique artistique, parcours thématiques, jeux-concours, jeux de piste, valises et outils pédagogiques pour mieux appréhender et s'approprier le patrimoine. Afin de favoriser une approche autonome et pour répondre à une demande croissante de la part du public scolaire, des outils d'exploration découverte des collections sont créés en étroite collaboration avec l'Inspection Académique, les enseignants et le CDDP.

Compte tenu de leur importance, ces projets éducatifs ne peuvent être envisagés sans le soutien et sans la participation de l'Etat

Afin de nous aider au fonctionnement de ce programme qui s'élève à près de 39 000 € (conception et fabrication d'un certain nombre d'outils de travail, de documents et achat de prestations de services) l'Etat nous subventionne à hauteur de 13 000 €

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat pour aider au financement du programme éducatif du musée des Beaux-Arts de la Ville d'Agen.

2/- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget :

En dépense :

Chapitre : 011 – Charges à caractère général

Article : 6288 - Autres

Fonction : 322 - Musées

En recettes :

Chapitre : 74 – Dotations et participations

Article : 74718 – Autres participations Etat

Fonction : 322 - Musées

30 – MUSEE – MECENAT DE L'ASSOCIATION ARIMAGE POUR LA RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART

Mme HENRY – Adjoint au Maire

La conservation et la restauration des œuvres d'art font partie des missions prioritaires des musées. Elles visent à assurer, d'une part la transmission d'un patrimoine en aussi bonne conservation que possible aux générations futures et, d'autre part sa valorisation et son rayonnement en direction du public.

Pour l'année 2005, le Musée de la Ville d'Agen a établi un programme de conservation et de restauration concernant nos 13 oeuvres du peintre roumain Nicolae Grigorescu et pour lequel l'Association ARIMAGE a souhaité apporter sa contribution.

Le budget prévisionnel de cette campagne est estimé à **7500 € TTC**.

L'association ARIMAGE a souhaité, par le biais d'une opération de mécénat culturel, offrir à la Ville le coût de cette restauration à hauteur de **7500 €**

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ - AUTORISE Monsieur le Maire à accepter l'opération de mécénat de l'association ARIMAGE pour la restauration des tableaux Grigorescu.

2/ - DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2005 :

En dépenses : Chapitre 23 – Immobilisation en cours
 Article 2316 -Restauration des collections et oeuvres d'art
 Fonction 322 - Musées

En recettes : Chapitre 13 - Subventions d'investissement
 Article 1328 - Subventions d'équipement non transférable
 Fonction 322 - Musées

31 – THEATRE – AIDE A LA PROGRAMMATION ET AU DEVELOPPEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Dans le cadre de son projet de développement artistique et territorial, le Théâtre, poursuivant sa progression, s'est réinséré dans une dynamique régionale.

Cette présence permet de participer dynamiquement au réseau aquitain de diffusion du spectacle vivant, tout en profitant des opportunités de celui-ci : achats de spectacles communs pour une meilleure négociation des prix et un partage des frais de déplacement, opérations communes pour une gestion commune de la communication, informations en amont des évènements importants.

La saison écoulée a vu la participation d'Agen à une opération pilotée par l'Agence Culturelle de la Région Aquitaine, l'OARA, autour du nouveau cirque. La saison 2005-2006 verra s'intensifier la présence des artistes et créateurs aquitains dans la programmation.

Dans ce cadre, la présence de la Région, tant au point de vue financier que stratégique, est essentielle pour le Théâtre municipal.

Nous souhaitons donc une poursuite de l'aide que nous espérons voir progresser dans les années futures, en écho à un conventionnement d'Etat. Pour 2005, une aide de 7 500 € est espérée.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional d'Aquitaine, en soutien à la programmation du Théâtre Municipal Ducourneau.

2/- DIT que le crédit correspondant sera inscrit en recettes au budget primitif 2005 :

chapitre : 74 Dotations et participations
article : 74-72 Autre participation Région
fonction : 313 théâtre

32 – THEATRE – OUVERTURE D'UNE BUVETTE ET CREATION D'UNE REGIE

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Depuis 3 ans, au-delà de sa progression artistique et de l'augmentation de sa jauge public, le Théâtre est devenu un lieu de vie et de rencontres au cœur de la ville. De nombreuses personnes ont émis le souhait de voir la réouverture de la buvette qui permettrait à la fois de se désaltérer et d'assurer une plus grande convivialité encore dans l'établissement.

Cette ouverture doit se faire en interne, avec utilisation d'une licence présente en mairie, et avec la création d'une régie distincte de la régie actuelle. Cette création a été autorisée par le comptable du Trésor. Cette ouverture, par le biais d'une régie municipale, répond à l'impossibilité de donner cette buvette en gérance à un prestataire privé dont la consultation auprès des bars de la ville a été infructueuse.

La buvette, située en première galerie, ouvrira aux entractes et pendant une durée de 30 minutes après chaque fin de spectacle, sans pouvoir dépasser l'heure de minuit. Elle sera fonctionnelle pour l'ouverture de la saison 2005-2006, à savoir le samedi 8 octobre 2005.

Les tarifs des boissons seront fixés par décision du Maire.

Mme HENRY

Pour votre information, je tiens à dire que cette buvette fonctionnera uniquement durant l'entracte et 30 minutes après chaque fin de spectacle, mais en aucun cas après minuit. En effet, nous avons dû assurer qu'il n'y aurait pas de concurrence avec les commerçants autour du théâtre.

Nous vendrons des jus de fruits, du champagne, du café, de l'alizée et de la bière au cognac.

M. CAMINADE

Je précise d'une part que nous avons une licence disponible, et d'autre part que nous avons réalisé une consultation auprès des commerçants qui ne se sont pas déclarés intéressés par la tenue de cette buvette.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE l'ouverture d'une buvette dans l'enceinte du théâtre les jours de représentation publique.

2/- AUTORISE la création d'une régie spécifique qui sera soumise à T.V.A.

3/- DIT que ce dispositif sera opérationnel à partir de la saison 2005 /2006 du Théâtre Municipal et que les tarifs seront fixés par décision du Maire.

33 – CONVENTION SUR LA PARTICIPATION DE LA C.A.A. AUX COUTS DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Mme PIGEAU – Adjoint au Maire

La Ville d'Agen a décidé de se doter d'un Système d'Information Géographique afin d'apporter un service supplémentaire aux agenais et de faciliter le travail de l'Administration.

Par délibération en date du 16 décembre 2004, le Conseil de Communauté d'Agglomération d'Agen a décidé de prendre en charge à hauteur de 50 % certains logiciels de SIG achetés par les communes membres comprenant l'intégration des données initiales et la formation nécessaire à la mise en œuvre de ceux-ci. Il a autorisé le Président à signer la convention avec les communes intégrant l'échéancier lié à la maintenance courante du SIG ainsi que les logiciels mis en place dans la première phase de mise en œuvre du dispositif.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté d'Agglomération d'Agen formalisant le partenariat avec cet établissement pour la participation financière de chaque signataire aux coûts d'acquisition et de fonctionnement du Système d'Information Géographique de la Ville.

2/- DIT que les recettes et les dépenses correspondant à ces conventions seront encaissées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2005.

RECETTES

Chapitre 13	:	Subventions d'investissement
Article 1315	:	Groupement de collectivités
Fonction 020	:	Administration générale

DEPENSES

Chapitre 11	:	Charges à caractère général
Article 6156	:	Maintenance
Fonction 020	:	Administration générale

34 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. QUERBES – Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

Afin d'adapter ce tableau à des missions en évolution et dans le cadre des dispositions du statut de la fonction publique territoriale, il convient de transformer :

- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'animateur
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet – 28,20h/semaine en
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet – 29,30h/semaine

De plus, un contrat emploi-jeune venant à expiration, il est nécessaire de pérenniser cet emploi pour permettre la continuité des missions exercées par l'agent qui l'occupe, dans le domaine de l'animation, en créant :

- 1 poste d'agent d'animation

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- TRANSFORME :

- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'agent d'animation en 1 poste d'animateur
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet – 28,20h/semaine en
1 poste d'agent d'entretien à temps non complet – 29,30h/semaine

2/- CREE :

- 1 poste d'agent d'animation

35 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT

Mme Catherine PITOUS, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 12 juillet 2005, le Conseil d'administration de l'Office Public municipal d'HLM Agen Habitat a adopté le plan de financement du marché de travaux pour le remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC à la cité Barleté Sud.

Pour le financement de ces travaux -d'un coût prévisionnel de 391 607,67 €- l'Office est amené à contracter un emprunt auprès de Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ce prêt, d'un montant de 340 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prêt complémentaire à la PALULOS bonifié (PALBO)	
- <i>Montant du prêt</i>	: 340 000 €
- <i>Echéances</i>	: Annuelles
- <i>Durée totale du prêt</i>	: 15 ans
- <i>Différé d'amortissement</i>	: 0 mois
- <i>Taux d'intérêt annuel</i>	: 2,70 %
- <i>Taux annuel de progressivité</i>	: 0,00 % l'an
- <i>Préfinancement</i>	: Sans
- <i>Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité</i>	: En fonction de la variation du taux du Livret A

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Mme PITOUS

Je tiens à préciser qu'en outre, une étude est en cours sur la mise en œuvre d'un chauffage solaire.

Pour ceux et celles qui n'y sont pas allés depuis longtemps, je vous encourage à visiter la cité Barleté qui a réellement changé de physionomie. En effet, tous les dessous d'immeubles ont été transformés en garages apportant, avec l'éclairage public, un plus à la cité en terme de sécurité.

M. VEYRET

Je tiens aussi à renforcer cette sécurité par la mise en place de ralentisseurs.

Quant au chauffage solaire, il s'impose surtout parce qu'il diminue les charges des locataires de façon importante. Nous commençons les études par les chauffe-eau, et nous poursuivrons par le chauffage collectif. Cette opération aura un coût financier mais elle en vaut la peine. Et cette cité est réellement devenue plus calme.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

ARTICLE 1- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen-Habitat pour la réalisation d'un prêt 340 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 2 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 - Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt

36 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme HENRY – Adjoint au Maire

Plusieurs associations ont sollicité une aide financière de la Ville d’Agen.

SPORT

Nom de l’Association	Montant	Objet
Patriotes Agenais	2 000	Subvention exceptionnelle pour les finales minimales et cadets à Clermont Ferrand et Châlons en Champagne

JUMELAGES

Nom de l’Association	Montant	Objet
Fédération Jumelages et Appariements d’Agen	2 900 €	Subvention ordinaire
Comité de Jumelages Agen-Touapsé	770 €	Subvention ordinaire

HUMANITAIRE

Nom de l’Association	Montant	Objet
Forum des Associations	1 000 €	Subvention exceptionnelle pour équilibrer le budget du forum de septembre

M. VEYRET

Je rappelle au Président du Forum des Associations que la ville n’a jamais failli à sa participation au forum. La preuve en est qu’aujourd’hui, nous ajoutons une subvention exceptionnelle.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ATTRIBUE les subventions ci-dessus

2°) AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Agen Territoire Numérique pour 15 245 €;

3°) IMPUTE ces dépenses au :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Sur les crédits prévus au B.P. :

Fonction 415 : Manifestations sportives	2 000 €
Fonction 024 : Fêtes et cérémonies	3 670 €
Fonction 524 : Interventions sociales : autres services	1 000 €

M. VEYRET

Je vous remercie de votre patience car, pour un conseil de rentrée, j'admets qu'il était un peu chargé.

Je re-félicite notre nouveau collègue et adjoint et je vous encourage à venir lors du prochain conseil qui aura lieu le 12 Décembre. Bonne soirée à tous.

Fin de la séance.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE